

Rapport d'activités
2018



**COORDINATION DES ONG
POUR LES DROITS DE L'ENFANT**

Dans le respect de nos valeurs et en réflexion avec ses membres, la CODE suit de près les réflexions et débats autour de l'écriture inclusive.

Dans ce processus d'expérimentation, les membres de l'équipe de la CODE ont rédigé ce document en s'inspirant des recommandations d'écriture inclusive décrites dans : « Manuel d'écriture inclusive, faites progresser l'égalité femmes-hommes par votre manière d'écrire, dirigé par Raphaël Haddad, fondateur et directeur associé, Mots-Clés, mai 2017 ».

Table des matières

INTRODUCTION	4
Une perspective collective et généraliste.....	4
Des publications à destination des adultes	5
Le rapportage aux Nations Unies.....	6
Des catégories d'enfants vulnérables	7
Comment se portent les droits de l'enfant ?.....	7
Comment se porte le secteur associatif ?	9
I. LA FORCE DU TRAVAIL EN RESEAU	11
Les membres de la CODE	13
Critères d'adhésion	18
II. LE RAPPORTAGE AU COMITE DES DROITS DE L'ENFANT DES NATIONS UNIES, MISSION HISTORIQUE ET INSTRUMENT DE PLAIDOYER.....	19
Politique générale en matière de droits de l'enfant	24
a. Coordination des politiques en matière de droits de l'enfant	24
b. Diffusion des Rapports sur l'état de la situation des droits de l'enfant ainsi que des Observations finales du Comité et suivis.....	25
c. Éducation aux droits de l'enfant et aux droits humains	27
Participation	30
Pauvreté	32
Violence	33
Santé	35
Handicap.....	36
Aide à la jeunesse	37
Accueil préscolaire	40
Loisirs	41
Enseignement.....	42
Justice	44
Migration	46
III. INFORMATION, SENSIBILISATION ET EDUCATION AUX DROITS DE L'ENFANT.....	50
À l'attention des adultes (Éducation permanente)	50
À l'attention des enfants (Festival Zéro>18).....	55

IV.COLLECTE, PASSAGE D'INFORMATIONS ET PARTENARIATS	57
Groupes de travail et partenaires privilégié-e-s.....	57
Niveau international.....	58
Niveau national.....	59
Niveau communautaire.....	60
Jurys	62
V.OUTILS DE COMMUNICATION ET DE DIFFUSION.....	63
Site Internet.....	63
Page Facebook.....	65
Lettre d'information.....	66
Relais partenaires.....	66
Relais presse	68
RGPD.....	69
VI.DE PRÉCIEUX FINANCEMENTS.....	70
Gouvernement fédéral.....	71
Justice	71
Fédération Wallonie-Bruxelles.....	71
Education permanente.....	71
Ministre-Présidence	72
Enfance	72
VII.LA CODE AU QUOTIDIEN.....	73
Une asbl au CA engagé.....	73
Une équipe pluridisciplinaire... qui bouge	74
Au cœur de Bruxelles	76
Des collaborations riches	77
VIII.LES ÉLÉMENTS CLEFS DE 2018	78
IX.EN AVANT 2019 !	80

INTRODUCTION

La Coordination des ONG pour les droits de l'enfant (CODE) est un réseau émanant de la société civile qui a pour objet de **veiller à la bonne application de la Convention relative aux droits de l'enfant** du 20 novembre 1989 **en Belgique et en particulier en Fédération Wallonie-Bruxelles**. Rappelons que cette Convention est un traité international qui concerne toutes les personnes de 0 à 18 ans.

Ce réseau comprend aujourd'hui **15 associations**, qui traitent chacune des questions de droits de l'enfant de manière transversale et/ou spécifique. La CODE est ce que l'on appelle une association de troisième ligne (recherche, sensibilisation, plaidoyer). Si elle n'est pas en contact avec des bénéficiaires, qu'ils s'agissent d'enfants ou de familles, ses membres le sont.

Une perspective collective et généraliste

Le positionnement de la CODE est à la fois expert et généraliste, l'association couvrant **l'ensemble des droits de l'enfant repris dans la Convention** (protection, santé, éducation, accueil, justice...).

Les activités et les missions de la CODE peuvent être rassemblées autour de trois axes principaux :



La recherche et l'analyse critique



La sensibilisation et l'éducation aux droits de l'enfant



Le plaidoyer

Concrètement, les écrits de la CODE (qu'ils soient courts comme dans le cas des analyses et des communiqués, ou plus longs, et alors

appelés études) **décryptent l'état des droits de l'enfant en Belgique et soulignent des dénis de droits dans une perspective collective.** La Convention constitue toujours le fil rouge de ces écrits. Ils comportent, par ailleurs, systématiquement des constats (parfois accompagnés de statistiques lorsque celles-ci sont disponibles) ainsi que des recommandations. Certaines d'entre elles peuvent faire l'objet d'actions concrètes de la part des citoyen·ne·s. Parallèlement, dans ses écrits, la CODE veille de plus en plus à intégrer des « avis d'enfants » (récoltés par des membres ou des partenaires).

Des publications à destination des adultes

Le travail de la CODE permet aux adultes d'avoir une meilleure connaissance critique des réalités de la société. Cela leur permet, en particulier, de réfléchir à la place qu'y occupent les enfants dans une perspective d'émancipation collective et de transformation sociétale. Les publications de la CODE ont vocation à servir **d'outils de sensibilisation et de levier pour un plus grand respect des droits de l'enfant** via de meilleures pratiques et des législations plus respectueuses. En cela, elles sont avant tout destinées aux responsables politiques des différents niveaux de pouvoir en Belgique et en Fédération Wallonie-Bruxelles, ainsi qu'aux professionnel·le·s de l'enfance, mais également aux journalistes souhaitant informer et interpeler sur des questions de droits humains et de l'enfant, et aux citoyen·ne·s qui portent une attention spécifique à ces matières.

La CODE est reconnue comme **association d'Éducation permanente de la Fédération Wallonie-Bruxelles** et, à ce titre, publie chaque année au moins **une étude et quinze analyses** dans un langage à la fois accessible et rigoureux, de sorte à pouvoir toucher l'ensemble des adultes.

Le rapportage aux Nations Unies

Depuis sa création en 1994, la CODE est responsable de la rédaction du **Rapport alternatif des ONG** sur l'application de la Convention par la Belgique, à destination du **Comité des droits de l'enfant des Nations Unies**. C'est là la mission historique de l'association.

L'élaboration et la diffusion du Rapport alternatif des ONG s'inscrit dans le cadre d'un travail d'analyse critique, de veille législative et de communication auprès des Nations Unies mais également à l'attention de citoyen·ne·s, de femmes et d'hommes politiques ainsi que de professionnel·le·s de l'enfance en vue d'une meilleure application de tous les droits de l'enfant.

Ce travail, effectué en collaboration avec la Kinderrechtencoalitie Vlaanderen, qui est l'homologue flamand de la CODE, ainsi qu'avec les membres et des associations partenaires, s'inscrit dans ce que l'on appelle le **processus de rapportage**, qui a lieu tous les cinq à neuf ans (selon l'agenda du Comité des droits de l'enfant). Le dernier processus avait eu lieu en 2010.

L'année 2018 fût une année très importante à ce niveau, puisque plusieurs étapes de ce processus officiel ont eu lieu : dépôt du Rapport alternatif des ONG au Comité, audition de la société civile et des institutions indépendantes à Genève, envoi d'informations complémentaires au Comité... Parallèlement, toute l'année a été l'occasion d'un important travail de diffusion du rapport alternatif vers de très nombreux·ses citoyen·ne·s et acteurs·trices susceptibles de faire avancer la cause des droits de l'enfant en Belgique (responsables politiques, associations, magistrat·e·s, enseignant·e·s...). Les différentes étapes sont détaillées au chapitre II.

Des catégories d'enfants vulnérables

Si le travail de la CODE porte sur l'ensemble des droits de l'enfant, il porte en particulier sur les **catégories d'enfants les plus vulnérables**, parmi lesquels les enfants vivant dans une famille connaissant la pauvreté, les enfants migrants, les enfants porteurs d'un handicap, les enfants malades ou hospitalisés, les enfants aidants proches, les enfants en conflit avec la loi...

Pourquoi ces différentes catégories ? Parce qu'au-delà des spécificités de chaque enfant et de chaque vulnérabilité, **des points communs existent entre ces enfants.**

- Leurs situations font qu'ils présentent des **risques d'être séparés de leur famille**, en étant placés ou enfermés.
- Ils témoignent généralement de **problèmes de santé psychique et/ou physique** tout en ayant **difficilement accès aux services de santé.**
- Il n'est pas rare qu'ils doivent faire face à des **difficultés dans l'accès à l'éducation** (échecs scolaires, orientations parfois abusives vers certaines filières d'enseignement et vers l'enseignement spécialisé...) **et aux loisirs** (activités sportives, culturelles...).
- Ils sont **susceptibles d'être victimes de violence**, sous différentes formes.
- On retrouve chez ces catégories d'enfants un taux élevé de **prises en charge par les pouvoirs publics** (institutionnalisation).
- Ils **ne disposent pas d'un réel droit à la participation.**

Comment se portent les droits de l'enfant ?

La mesure dans laquelle le travail critique de la CODE est soutenu (par les pouvoirs publics), entendu (par les principaux·ales acteurs·trices

concerné·e·s) et diffusé (de différentes manières et par de nombreux acteurs·trices et de plus en plus de citoyen·ne·s) et la manière dont les droits de l'enfant sont respectés nous paraissent des indicateurs intéressants. Ils peuvent en quelque sorte être considérés comme révélateurs d'une part du fonctionnement de notre société et d'autre part de la place effective que l'on y accorde aux adultes de demain.

Si l'on a raison de croire que, globalement, par rapport à d'autres régions du monde, le respect des droits de l'enfant est garanti en Belgique, et que des avancées sont notables, **il ne faudrait pas oublier que des dénis de droits subsistent, en particulier pour les enfants les plus vulnérables.**

Via ses membres et ses partenaires privilégiés, la CODE ne cesse, en tout cas, de constater que les droits de l'enfant sont mis à mal en Belgique. Ces dernières décennies, notamment, **le quotidien de nombreuses familles vivant en Belgique a évolué vers une plus grande précarité.** La région de Bruxelles-Capitale est particulièrement touchée.

Depuis la mise en place de mesures d'austérité budgétaire, le nombre de jeunes qui ont quitté l'école sans diplôme, ne suivent pas de formation et/ou sont sans emploi à l'âge adulte a explosé. **Les effets des crises** (crise économique, crise de l'accueil et de l'Europe...) **sur les enfants et sur le respect de leurs droits sont multiples.** Ils sont indirects, à travers des mesures qui touchent les parents : fragilisation de la sécurité sociale et des services sociaux, crise de l'institution judiciaire (qui manque de moyens), pression sur les travailleurs·ses, chômeurs·ses, futur·e·s pensionné·e·s, malades, personnes porteuses de handicap... Mais ces impacts sont également directs. Ils portent notamment sur l'accueil de la petite enfance, l'accompagnement des jeunes et des familles, la santé et le bien-être d'une manière générale,

l'enseignement, les loisirs, les contributions alimentaires, la migration, la participation.

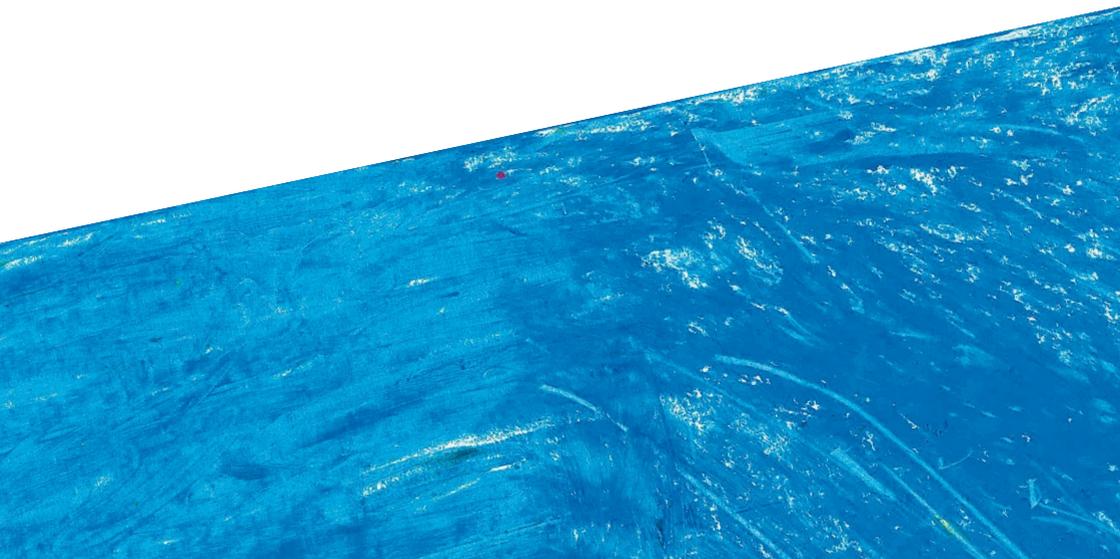
Une analyse de la situation dans une perspective internationale nous permet de comprendre, d'une part, que cette tendance ne date pas d'hier (ni d'avant-hier) et, d'autre part, que les effets de la « crise économique » sur les droits de l'enfant sont en réalité évitables (certains y sont parvenus, notamment des pays de l'Est européen). **Il s'agit donc essentiellement de choix de société.**

D'une manière générale, de nombreux « durcissements politiques » sont à noter, dans la plupart des secteurs : justice, santé, migration... Un grand nombre de décisions prises concernant les enfants les plus vulnérables ne vont pas dans le bon sens. Une illustration parmi les plus alarmantes est la construction, qui a débuté fin août 2017, à l'initiative du gouvernement fédéral, d'un nouveau centre fermé pour familles avec enfants. Une première famille y a été enfermée en août 2018. Cette décision de détenir à nouveau des enfants en raison de leur statut migratoire ou de celui de leurs parents constitue une **violation grave des droits de l'enfant**, et va à l'encontre du principe du respect de l'intérêt supérieur de l'enfant.

Comment se porte le secteur associatif ?

Si l'on a raison de considérer que le tissu associatif belge, et en particulier francophone, est exceptionnel, il est essentiel de savoir, pour bien comprendre ce qui se joue actuellement, que **les pouvoirs publics diminuent de plus en plus leur soutien** à toute une série d'acteurs, de services publics et d'associations, ou alors les subsidient insuffisamment par rapport aux besoins grandissants de la population et/ou de manière non structurelle, ce qui oblige **à travailler avec peu de moyens, et souvent dans l'urgence.**

Aujourd'hui, les droits de l'enfant ont plus que jamais besoin d'une coalition telle que la CODE qui **place les droits de l'enfant au centre des priorités**, au-delà des spécificités et des priorités de chacun, avec nuance et engagement, pour rassembler les forces, parler d'une seule voix, mettre en lumière les dénis de droit...



I. LA FORCE DU TRAVAIL EN RESEAU

On l'a dit, l'une des caractéristiques essentielles de la CODE, qui est par ailleurs unique dans le paysage associatif belge, est la force de son réseau. Sa **capacité à rassembler et à travailler ensemble** fait de l'association une plateforme dynamique en faveur d'un meilleur respect des droits de l'enfant en Belgique (pour les questions fédérales), et en particulier en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Quelques dates clefs :



La CODE rassemble aujourd’hui **15 membres**, à savoir Amnesty International Belgique francophone, ATD Quart Monde Wallonie-Bruxelles, BADJE (Bruxelles Accueil et Développement pour la Jeunesse et l’Enfance), le Conseil de la jeunesse, Défense des Enfants International (DEI) Belgique, ECPAT Belgique, Famisol – Familles solidaires, le GAMS Belgique, le Forum-Bruxelles contre les inégalités, la Ligue des droits humains, la Ligue des familles, Plan International Belgique, le Réseau Wallon de Lutte contre la Pauvreté, le Service Droit des Jeunes (SDJ) de Bruxelles, et UNICEF Belgique. Le GAMS Belgique a rejoint la CODE au printemps 2018. La Ligue des droits de l’Homme a changé de nom le 10 décembre 2018, jour du 70^{ième} anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l’Homme, pour s’appeler désormais Ligue des droits humains.

Ces associations **se rassemblent environ une fois par mois** et, entre deux rendez-vous, restent en contact de diverses manières pour faire avancer les droits de l’enfant : échange d’informations, communiqués, lettres ouvertes et cartes blanches, recours éventuels, articles... Les réunions mensuelles définissent les objectifs poursuivis et les activités menées, avec l’appui des permanentes de l’association. Ce sont également des **moments privilégiés de partage d’informations** qui permettent de bonnes collaborations entre les membres au service du suivi des dossiers prioritaires en matière de droits de l’enfant (parfois indépendamment de la CODE).

L’expertise, la complémentarité et la disponibilité des membres sont des atouts particulièrement porteurs.

Les membres de la CODE

Amnesty International Belgique

francophone

www.amnesty.be



Amnesty International milite pour le respect des droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels, notamment via un travail d'éducation aux droits humains. Amnesty lutte pour la libération de prisonniers et prisonnières d'opinion et pour l'abolition de la peine de mort.

ATD Quart Monde Wallonie-Bruxelles

www.atd-quartmonde.be



ATD Quart Monde est un mouvement rassemblant des personnes vivant dans la grande pauvreté et des citoyen·e·s engagé·e·s à leurs côtés, qui luttent ensemble contre l'exclusion et l'extrême pauvreté.

BADJE

www.badje.be



Badje (Bruxelles Accueil et Développement pour la Jeunesse et l'Enfance) est une fédération pluraliste du secteur de l'accueil pré- et extrascolaire en Région bruxelloise. Elle allie l'action sur le terrain et la promotion d'une politique cohérente, et accorde une attention particulière aux publics vulnérables (pauvreté, handicap).

Conseil de la Jeunesse

www.conseildela jeunesse.be



Le Conseil de la Jeunesse est l'organe officiel d'avis et le porte-parole des jeunes francophones de Belgique. Son rôle est de faire participer les 16-30 ans au processus démocratique.

Défense des Enfants International (DEI) Belgique

www.dei-belgique.be



Défense des Enfants International (DEI) Belgique a pour mission la protection et la défense des droits des enfants, tant en Belgique que dans d'autres pays. DEI sensibilise aux droits de l'enfant via des outils pédagogiques et des formations.

ECPAT Belgique

www.ecpat.be



ECPAT Belgique est le membre belge d'ECPAT International, seul réseau international exclusivement dédié à la lutte contre l'exploitation sexuelle des enfants. Ses missions s'articulent autour de trois axes : prévenir, écouter et mobiliser.

Famisol – Familles solidaires

www.famisol.be



Famisol est un service d'aide précoce et d'accompagnement, pour des enfants porteurs de handicaps et leur famille. Dans le sillon de l'accompagnement, l'association coordonne deux missions de volontariat faisant appel à tout-e citoyen-ne solidaire souhaitant vivre du loisir en groupe ou de l'accueil familial de courte durée.

GAMS Belgique

www.gams.be



Le GAMS Belgique œuvre pour la prévention des mutilations génitales féminines et l'accompagnement des femmes et filles concernées par ces pratiques, dans une perspective humaniste, d'égalité entre les femmes et les hommes, de développement durable et des droits reproductifs et sexuels.

Le Forum-Bruxelles contre les inégalités

www.le-forum.org



Le Forum-Bruxelles contre les inégalités réunit une cinquantaine d'organisations qui travaillent dans le domaine de la lutte contre la pauvreté en Région bruxelloise. Dialogue avec les professionnel-le-s, consultation des personnes vivant la pauvreté, aide à la décision politique, interpellation des politiques et expertise transdisciplinaire sont les outils du Forum pour développer ses projets.

Ligue des droits humains

www.liguedh.be



La Ligue des droits humains combat les atteintes portées aux droits fondamentaux et aux droits humains en Belgique. Sa Commission jeunesse travaille sur diverses problématiques de droits de l'enfant (aide et protection de la jeunesse, enseignement...). Auparavant (jusqu'au 10 décembre 2018), la Ligue des droits humains se prénommait Ligue des droits de l'Homme.

Ligue des familles

www.laligue.be



La Ligue des familles défend les droits et intérêts des familles. À ce titre, elle soutient des propositions politiques en faveur d'un accompagnement de la parentalité, encourage des solidarités collectives et permet des échanges d'expériences entre parents.

Plan International Belgique

www.planinternational.be



Plan International Belgique contribue à construire un monde où tous les enfants, en particulier les filles, peuvent aller à l'école, décider de leur vie et de leur corps, participer aux changements de leur société et s'épanouir à l'abri de la peur et de la violence.

Réseau wallon de lutte contre la pauvreté

www.rwlp.be



Le Réseau wallon de lutte contre la pauvreté (RWLP) est constitué de personnes en situation de précarité, d'associations, de citoyen-ne-s, d'académiques... qui, ensemble, luttent contre les inégalités en Wallonie et pour la justice sociale, et ce en confrontation, dialogue et construction avec les pouvoirs publics.

Service Droit des Jeunes de Bruxelles

www.sdj.be



Le Service Droit des Jeunes de Bruxelles est un service d'aide en milieu ouvert qui assure une aide sociale et juridique. Il a pour objectifs de lutter contre l'exclusion sociale et de favoriser l'accès à l'autonomie des jeunes et des familles.

UNICEF Belgique

www.unicef.be



UNICEF est le Fonds des Nations Unies pour l'Enfance. Il se consacre à l'amélioration des conditions de vie de tous les enfants et au respect de leurs droits, notamment via un travail d'éducation aux droits de l'enfant.

Critères d'adhésion

Les réunions de la CODE sont **ouvertes à ses membres effectifs et à des associations observatrices**. Elles se tiennent une fois par mois (sauf en juillet et août), pendant une matinée.

Le statut de membre effectif est accordé sur base de **différents critères** :

- ✓ Être une **association ou une ONG menant des actions en Belgique francophone (Fédération Wallonie-Bruxelles) ou germanophone**.
- ✓ Avoir notamment pour objectif la lutte pour un **plus grand respect des droits de l'enfant**, dans la perspective de la Convention relative aux droits de l'enfant (globalité et universalité).
- ✓ **Être active depuis au moins cinq ans**.
- ✓ Manifester une **motivation à participer et participer effectivement et activement** aux réunions et activités de la CODE.
- ✓ Développer des **apports concrets pour la CODE**, notamment dans le cadre du Rapport alternatif des ONG sur l'application de la Convention en et par la Belgique.

Une cotisation est demandée aux membres pour soutenir le réseau (125 euros/par an).

Un **statut d'observatrice** peut être octroyé à une association intéressée par les activités de la CODE qui répondrait globalement ou partiellement aux critères d'adhésion, mais qui souhaiterait ou dont la CODE elle-même souhaiterait dans un premier temps avoir une meilleure connaissance des activités et du fonctionnement. Ce statut est généralement octroyé à durée déterminée. En 2018, la CODE n'a pas compté d'association observatrice autour de sa table.

II. LE RAPPORTAGE AU COMITE DES DROITS DE L'ENFANT DES NATIONS UNIES, MISSION HISTORIQUE ET INSTRUMENT DE PLAIDOYER

La CODE porte un regard critique sur l'état de la situation des droits de l'enfant en Belgique, et en particulier en Fédération Wallonie-Bruxelles, via une analyse continue de la manière dont est appliquée, sur son territoire, la Convention relative aux droits de l'enfant, adoptée par les Nations Unies le 20 novembre 1989. Il s'agit d'un **instrument juridique majeur qui comporte 54 articles et a pour but de reconnaître et de protéger les droits spécifiques des enfants.**

Pour garantir la mise en pratique des droits qu'elle contient, la Convention énonce différentes directives quant à son application. Les États parties ont l'obligation de mettre en œuvre les droits de l'enfant, notamment en les intégrant à leur propre législation. C'est là qu'intervient le **Comité des droits de l'enfant**, créé en 1991. Ce Comité des Nations Unies, basé à Genève, est composé d'expert-e-s indépendants issus de différents pays. Il exerce le contrôle de la bonne application de la Convention, examine les progrès accomplis, et transmet à intervalles plus ou moins réguliers (tous les 5 ans ou plus, selon l'agenda du Comité) ses remarques et recommandations à l'État partie (sous forme d'**Observations finales**). Les dernières ont été publiées le 7 février 2019 (les précédentes dataient de 2010). L'ensemble du processus est appelé rapportage.

Pour pouvoir émettre ses remarques et recommandations à l'État partie, le Comité s'appuie sur différents rapports : celui de l'État d'abord, appelé **Rapport officiel** (le dernier a été déposé en juillet 2017) et ceux de la société civile, qui sont déposés respectivement par

les organisations non-gouvernementales (ONG), les institutions indépendantes (Délégué général aux droits de l'enfant (DGDE) et son homologue flamand le Kinderrechtencommissaris (KRC) mais également d'autres institutions indépendantes comme Myria, Unia...), les organisations spécialisées des Nations Unies (UNICEF) et parfois des académiques, appelés **Rapports alternatifs**. Les derniers ont été déposés fin février 2018.

En Belgique, depuis 1994, les associations et ONG se sont regroupées en coalitions, respectivement au Sud (la CODE regroupe aujourd'hui 15 membres) et au Nord du pays (la Kinderrechtencoalitie Vlaanderen ou KIRECO rassemble actuellement 25 membres). Elles travaillent ensemble dans le cadre du processus de rapportage et dépôt, puis présentent à Genève, **un rapport alternatif commun**.

L'ensemble du processus (qui va des échanges entre associations sur le rapport alternatif à élaborer aux Observations finales publiées par le Comité) dure environ deux ans.

Entre deux processus de rapportage, les coalitions poursuivent leur travail de veille de la bonne application de la Convention relative aux droits de l'enfant (ensemble pour les questions relevant du Fédéral, et séparément lorsque les autres niveaux de pouvoir sont concernés), en ayant la Convention elle-même et les dernières Observations finales pour « guides ».

L'année 2018 a constitué une année importante au niveau du processus de rapportage. En effet, fin février 2018, la CODE et la KIRECO ont déposé au Comité des droits de l'enfant **le dernier Rapport alternatif des ONG**, élaboré ensemble durant l'année 2017. Ce Rapport alternatif s'appuie sur un **processus hautement participatif**, qui tient par ailleurs compte des consignes d'écriture

émanant du Comité (nombre de mots limités). Chacune de **ses 13 sections** comprend des constats (y compris des données chiffrées quand elles sont disponibles), des recommandations et quelques références. Le texte est écrit dans un langage accessible au grand public adulte. Le rapport existe en anglais (pour le Comité), en français et en néerlandais et chaque version est disponible en formats papier et électronique. Le Rapport alternatif a été largement diffusé en 2018.

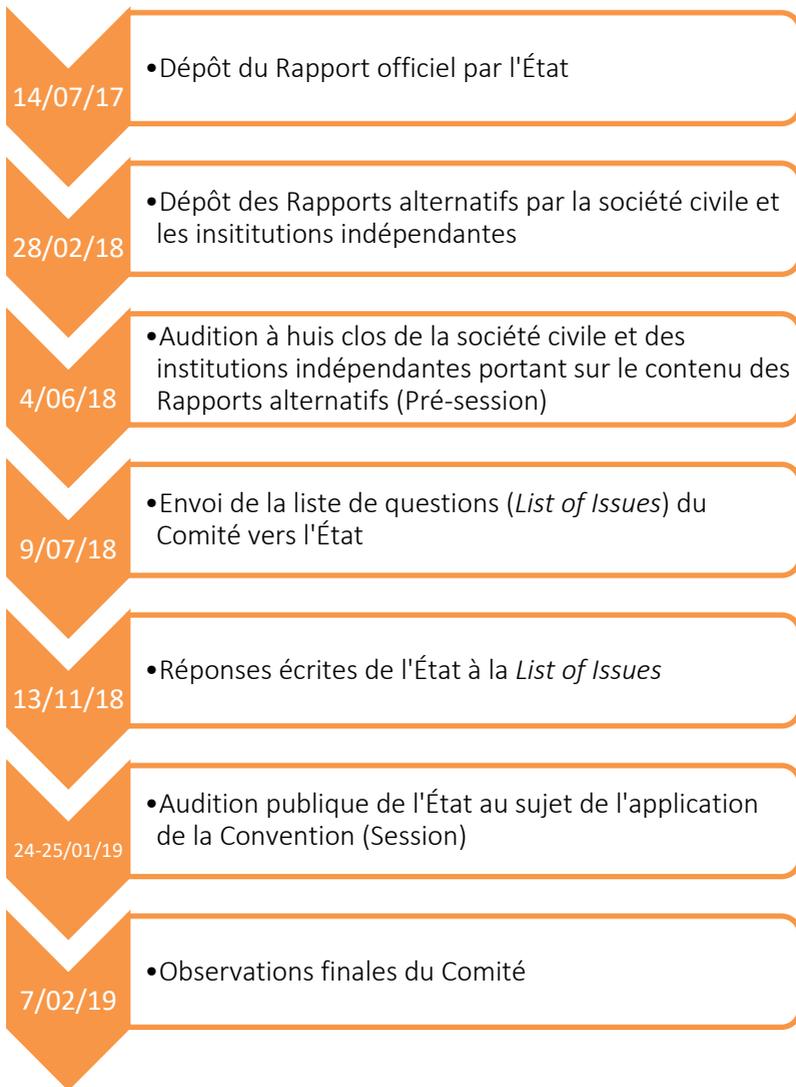
Dans la suite du processus de rapportage, la CODE et la KIRECO se sont rendues à Genève le 4 juin 2018 en vue d'être entendues par le Comité, aux côtés des autres acteurs·trices des droits de l'enfant ayant également soumis un Rapport alternatif (DGDE, KRC, UNICEF, Myria/Unia/le Service de lutte contre la pauvreté...). Cette audition qui a eu lieu à huis-clos est appelée « Pré-session ».

Durant l'été 2018, le Comité a envoyé à la Belgique une liste de questions dans le but d'obtenir des informations complémentaires, dite « List of issues ». Via la Commission nationale pour les droits de l'enfant (CNDE), l'État y a répondu en novembre 2018.

À la fin de l'année 2018, suite d'une part à la « List of Issues » envoyée par le Comité et d'autre part aux réponses écrites transmises par l'État, la CODE et la KIRECO ont récolté des informations additionnelles qui ont été soumises dans un document commun au Comité en janvier 2019 (avant que l'État ne soit entendu à son tour).

L'audition publique de l'État belge, lors de ce qu'on appelle la « Session », a eu lieu les 24 et 25 janvier 2019.

Enfin, les Observations finales du Comité à l'attention de la Belgique ont été publiées le 7 février 2019.



Toujours en 2018, afin de rendre ce processus complexe compréhensible au plus grand nombre et notamment aux premiers concernés à savoir les enfants et les jeunes, la CODE a publié une affiche intitulée « Comment vont les droits de l'enfant ? En Belgique

et en particulier en Fédération Wallonie-Bruxelles ». Dans un langage accessible accompagné de dessins réalisés par Lucie Castel, illustratrice pleine de sensibilité, cette affiche dresse un état des lieux de la situation des droits de l'enfant en Fédération Wallonie-Bruxelles (résumé vulgarisé du Rapport alternatif des ONG). Par ailleurs (sur son autre face), elle schématise le processus de rapportage en mots et en images. Elle a vocation à devenir un outil pédagogique dynamique sur les droits de l'enfant (en classe, à la maison, dans les maisons de jeunes, les bibliothèques, etc.). Elle est disponible en format A2 plié et en version électronique. Elle a été largement diffusée en 2019.



En complément, la CODE a publié une analyse expliquant le processus de rapportage sous le titre « Le processus de rapportage au Comité des droits de l'enfant : pourquoi, comment et quand ? » (juin 2018).

Dans les pages qui suivent, nous présentons **un rappel de la situation pour chacune des thématiques abordées dans le Rapport alternatif des ONG, ainsi que le suivi effectué par la CODE en 2018**. Pour plus de détails, nous invitons le lecteur à prendre connaissance dudit Rapport qui restera un outil de plaidoyer très utile jusqu'au prochain processus

de rapportage (qui débutera probablement en 2024). Rappelons qu'entre deux processus de rapportage, la CODE assure **le suivi des Observations finales** du Comité.

Politique générale en matière de droits de l'enfant

a. Coordination des politiques en matière de droits de l'enfant

De longue date, la CODE relève un **manque de coordination** dans le cadre de nombreuses politiques où les compétences sont partagées à la fois entre divers niveaux de pouvoir (fédéral, régional, communautaire, local) et entre responsables politiques (Ministres de l'Enfance, mais également de la Jeunesse, de l'Enseignement, de la Santé, de la Justice...).

L'absence d'un·e Ministre coordinateur·trice au niveau fédéral participe des difficultés dans l'application de la Convention. La Commission nationale pour les droits de l'enfant (CNDE), dont les ONG soulignent le travail titanesque, la bonne volonté et l'ouverture vers la société civile, ne dispose pas d'un pouvoir politique propre.

Rappelons par ailleurs **que les budgets affectés à l'enfance et à la jeunesse ne permettent pas non plus la définition de politiques suffisamment ambitieuses.**

Quant aux données disponibles concernant les enfants, elles restent **particulièrement fragmentées, et donc difficiles à comparer.** Certains groupes d'enfants, notamment les plus vulnérables, sont **presque invisibles** dans les statistiques. Ils reçoivent donc trop peu d'attention politique, ce qui augmente leur vulnérabilité.

Suivi de la CODE en 2018

- **Participation aux travaux de la Commission nationale pour les droits de l'enfant ou CNDE** (réunions en amont de la diffusion du Rapport de la Belgique aux Nations Unies, séance plénière, contacts avec l'équipe), y compris en tant que membre de son organe d'avis. En avril 2018, ce dernier a publié un avis ayant pour titre « Interdire expressément les violences dites éducatives : une obligation juridique pour la Belgique ».



b. Diffusion des Rapports sur l'état de la situation des droits de l'enfant ainsi que des Observations finales du Comité et suivis

L'élaboration et la diffusion des Rapports et des Observations finales du Comité des droits de l'enfant et de leurs suivis sont **essentielles en vue d'une bonne connaissance et d'une bonne application** de la Convention par toutes et tous : politiques, professionnel·le·s du secteur, grand public, parents, enfants eux-mêmes. Rappelons que

toutes les publications et prises de position de la CODE intègrent des références à la Convention et aux Observations finales.

Suivi de la CODE en 2018

- **Dépôt du dernier Rapport** alternatif des ONG sur l'application par la Belgique de la Convention relative aux droits de l'enfant au Comité des droits de l'enfant le 28 février 2018. **Large diffusion du Rapport** dans ses versions papier et électronique, à l'attention de différents publics.
- **Diffusion des autres rapports (alternatifs et officiels)** sur le site de la CODE, via les réseaux sociaux et à la demande.
- Poursuite du travail de rapportage en étroite collaboration avec les différents partenaires de la société civile et des institutions indépendantes, tout au long de l'année. Envoi d'un **communiqué de presse commun « Des Rapports alternatifs critiques à l'égard de l'application des droits de l'enfant en Belgique »** (1^{er} mars).
- Réponses aux demandes de précisions, émanant notamment de journalistes, quant au processus de rapportage. **Interview pour Alter Echos.**
- Présentations du Rapport alternatif des ONG au Groupe de suivi permanent de la CIDE de l'Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse, dans le cadre de la formation CIDE, etc. (cf. infra).
- **Participation à la Pré-Session à Genève le 4 juin 2018.** Rédaction d'un « statement » commun en anglais, écrit en première ligne par la CODE. Préparation de cette étape avec Child Rights Connect (cf. infra). Envoi d'un communiqué de presse CODE-KIRECO le 7 juin, sous le titre « La société civile

entendue par le Comité des droits de l'enfant des Nations Unies ! ».

- Publication de deux analyses de synthèse reprenant respectivement les **constats principaux** des ONG en matière de droits de l'enfant en Fédération Wallonie-Bruxelles, et leurs **recommandations**.
- Publication d'une **étude « Place aux enfants ! Feuille de route pour des communes respectueuses des droits de l'enfant »** principalement à destination des responsables politiques locaux (communaux) et des citoyen-ne-s, pour sensibiliser et diffuser tant la Convention que les Observations finales.
- **Élaboration d'une affiche** (format électronique et A2 plié poche) intitulée « **Comment vont les droits de l'enfant ? En Belgique et en particulier en Fédération Wallonie-Bruxelles** » qui, d'une part, explique le processus de rapportage à l'aide d'un schéma illustré, et d'autre part, dresse un état des lieux de la situation des droits de l'enfant en Fédération Wallonie-Bruxelles. Sa large diffusion (papier et électronique) a remporté un franc succès (meilleure publication de la CODE sur les réseaux sociaux depuis l'ouverture du compte de la CODE en 2014 et a nécessité de recommander des affiches papier).

c. Éducation aux droits de l'enfant et aux droits humains

À ce jour, en Fédération Wallonie-Bruxelles, **aucune législation spécifique ne prescrit une éducation aux droits de l'enfant à l'école accessible à tous les élèves dès le début de l'enseignement primaire et jusqu'à la fin du secondaire.**

Certes, le cours de philosophie et de citoyenneté (d'application depuis le 1^{er} septembre 2017 dans l'enseignement fondamental et secondaire, à raison d'une heure obligatoire et d'une heure facultative par semaine) intègre des références à la Convention relative aux droits de l'enfant, ce qui constitue une avancée. Il n'en reste pas moins que **les écoles informent les enfants de leurs droits de manière tout à fait inégale**. Ainsi, il n'y existe **pas de projet global** visant à insuffler une « culture des droits de l'enfant ».

Suivi de la CODE en 2018

- **Sensibilisation, information et formation**, dans la lignée des recommandations du Comité. Vulgarisation grandissante des écrits qui sont en premier lieu destinés aux adultes.
- **Élaboration et large diffusion** de l’affiche « Comment vont les droits de l’enfant ? En Belgique et en particulier en Fédération Wallonie-Bruxelles » (cf. supra). Elle s’adresse avant tout aux adultes et aux adolescent·e·s, et a vocation à devenir un outil pédagogique dynamique sur les droits de l’enfant et le processus de rapportage (en classe, à la maison, dans les maisons de jeunes, les bibliothèques, etc.).
- **Publication de l’étude annuelle** à destination des responsables politiques au niveau communal et des citoyen·ne·s, dans un objectif de sensibilisation et d’éducation aux droits de l’enfant (cf. supra). Partenariat avec le Théâtre de Millevie pour les illustrations de l’étude. En guise de remerciements, les classes des enfants dont les dessins ont été intégrés à l’étude ont chacune reçu plusieurs livres sur les droits de l’enfant.
- Quand leur agenda le leur permet, les permanentes de la CODE se montrent disponibles pour **répondre aux questions sur les droits de l’enfant émanant d’étudiants** (travaux, mémoires...) et de citoyen·ne·s. En 2018, la CODE a ainsi pu répondre aux demandes de rencontre de deux étudiantes, et a par ailleurs répondu aux questions, par téléphone ou mail, d’environ une personne par mois (hors questions concernant des cas individuels).

Participation

La CODE relève que ce qui est réalisé en matière de participation des enfants s'avère souvent **réducteur par rapport à ce que prescrit la Convention**.

Nous pensons en particulier aux enfants issus de groupes plus vulnérables. Comme tous les autres, et certainement avec davantage d'attention du fait de leur vulnérabilité, **ces enfants doivent pouvoir s'exprimer et être entendus**.

L'attention de la CODE à la promotion de la participation des enfants est **continue et transversale**.



Suivi de la CODE en 2018

- **L'étude de la CODE « Place aux enfants ! Feuille de route pour des communes respectueuses des droits de l'enfant » consacre un chapitre entier à la question de la participation** au niveau des politiques communales. Pour la première fois, cette étude inclut l'avis d'enfants, thème par thème (récoltés dans des écrits de membres ou partenaires privilégiés).
- Implication de l'équipe et d'une stagiaire dans **le Festival Zéro18**, à la fois en amont (comité organisateur) et sur place. En particulier : animation d'un atelier hautement participatif ayant pour vocation de donner la parole aux enfants concernant le Festival – dans un format original rappelant les plateaux tv avec caméra, micro, etc. – en collaboration avec l'équipe du Délégué général aux droits de l'enfant et l'association Comme un lundi.
- Publication d'une analyse sur **les conseils communaux d'enfants**, thématique également abordée dans l'étude annuelle sur l'application des droits de l'enfant dans les communes et dans sa synthèse « Recommandations pour des politiques locales respectueuses des droits de l'enfant ».
- Publication d'une analyse sur **l'audition de l'enfant en justice dans le cadre d'une séparation parentale**.
- **Collaboration au projet participatif « Jeunes et politique » (joutes verbales)** de la Ligue des droits humains (par la présence de deux stagiaires de la CODE), et publication d'une analyse à ce sujet.

Pauvreté

Bien que la Belgique soit un pays privilégié à l'échelle du monde, **la pauvreté y affecte de trop nombreuses familles**. Les chiffres sont alarmants et ne cessent de croître ces dernières années : **près d'un cinquième des enfants y vit dans la pauvreté** ou en risque de pauvreté. Les différences entre les régions sont marquées : un enfant sur dix est concerné en Flandre, un enfant sur quatre en Wallonie, et quatre enfants sur dix à Bruxelles. La crise économique a clairement détérioré la situation des familles.

La pauvreté n'est pas seulement une question de revenus : **elle affecte tous les domaines de la vie et l'ensemble de ses droits** (droit à un niveau de vie suffisant, droit à la santé, droit à la scolarité, droit de vivre avec ses parents, droit aux loisirs, droit à la participation...), et souvent **les précarités se cumulent et se renforcent**.

La plupart des mesures mises en place **n'atteignent pas leurs objectifs auprès des populations précarisées** du fait de l'inadéquation entre les politiques et les réels besoins des personnes, et aussi de la grande distance pouvant exister entre, d'un côté, les professionnels et les logiques institutionnelles et, de l'autre, ces publics.



Suivi de la CODE en 2018

- La pauvreté est une **problématique transversale** au cœur des préoccupations de la CODE et notamment de toutes ses publications (analyses, étude, prises de position diverses...). Des documents antérieurs à ceux de 2018 soulignant les dénis de droit des enfants de familles en situation de précarités ont continué à être commandés et discutés. On pense notamment à l'étude sur les effets de la crise (2015) et à celle sur le placement de l'enfant à l'hôpital par l'Aide à la jeunesse (2016).
- La CODE porte une attention spécifique aux familles et enfants en situation de pauvreté dans le cadre des **jurys** dont elle fait partie (Festival des droits de l'enfant, La Culture a de la Classe).
- Les questions liées à la pauvreté sont centrales dans **l'étude 2018 de la CODE « Place aux enfants ! Feuille de route pour des communes respectueuses des droits de l'enfant »** ainsi que dans le **Rapport alternatif des ONG**.

Violence

Dans le Rapport alternatif des ONG, la violence à l'égard des enfants est évoquée à différents niveaux : **maltraitance intrafamiliale (grande ampleur et méconnaissance)**, **châtiments corporels (question non légiférée en Belgique)**, **violences liées au genre, harcèlement, exploitation sexuelle et traite, mutilations génitales féminines, violences institutionnelles (pauvreté, enfermement...)**.

Suivi de la CODE en 2018

- Les enfants de catégories vulnérables, dont on sait combien ils sont en plus grand risque d'être confrontés à des violences institutionnelles, ont fait **l'objet d'analyses spécifiques** de la part de la CODE en 2018. Une attention a ainsi été portée aux **mineurs étrangers** (loi contre les bébés-papiers, détention des enfants en centre fermé, santé psychique des MENA), aux **enfants de parents séparés** (audition de l'enfant en justice en cas de séparation de ses parents), aux **discriminations de genre** (stéréotypes de genre) ainsi qu'aux **enfants en conflit avec la loi** (dessaïssement).
- Le thème plus « général » de **la maltraitance intrafamiliale** a fait l'objet d'une analyse spécifique. Dans ce cadre, une rencontre avec SOS Enfants a notamment eu lieu.
- L'organe d'avis de la Commission nationale pour les droits de l'enfant, dont la CODE fait partie, a publié, en avril 2018, un **avis sur l'interdiction des violences éducatives**.



L'écart des inégalités de santé a drastiquement augmenté ces dernières années. **Environ 10% de la population n'est pas en mesure de payer ses frais de soins de santé.** Les personnes à faibles revenus, les jeunes peu qualifiés et les enfants de familles en situation de pauvreté sont plus à risque de développer des maladies chroniques et des incapacités.

Les enfants restent dépendants de leurs parents. **Il n'existe pas de soins de santé gratuits et inconditionnels pour les moins de 18 ans**, et le système du tiers payant ne s'applique pas spécifiquement.

Concernant la satisfaction à l'égard de la vie et le sentiment de bien-être, la Belgique se situe en queue de peloton par rapport aux autres pays de l'OCDE. Par exemple, **un quart des enfants interrogés rapporte au moins un problème de santé par jour.** Les enfants se sentent trop peu informés sur la question de leur bien-être psychologique. **La Belgique est en tête en ce qui concerne le taux de suicide chez les jeunes** (manque de confiance en eux, mal-être...).

Les politiques menées manquent de cohérence. En outre, une réforme de 2016 a rendu **l'accès à une aide psychologique encore plus complexe**, notamment pour les mineurs étrangers, qui constituent pourtant la catégorie la plus vulnérable sur un plan psychique.

Suivi de la CODE en 2018

- Publication du troisième volet du triptyque « **Santé psychique des MENA** », consacré aux impacts de leurs vulnérabilités au quotidien (cf. infra, suivi migration).
- Publication d'une analyse sur **les droits de l'enfant et l'environnement** dont l'impact sur le droit à la santé des enfants est de plus en plus décrié.
- Publication d'une analyse sur **la majorité sexuelle** et d'une **opinion dans La Libre** portant toutes deux le titre « Majorité sexuelle : l'intérêt de l'enfant d'abord » (14 août).

Handicap

Malgré de nombreux plans d'action et autres projets de réformes, **les droits des enfants en situation de handicap ne sont pas suffisamment respectés** en Belgique. Le manque de ressources pour un soutien adapté les empêche notamment de participer pleinement à la vie de la société. Les aménagements dits « raisonnables » restent rares et le nombre exact d'enfants en situation de handicap imprécis. **La politique du handicap est morcelée**, ce qui complique l'accès à l'information et rend difficile l'exercice effectif des droits et l'accès aux services.

À l'école, **le droit d'inscription pour les enfants en situation de handicap n'est pas garanti**, les écoles pouvant encore trop facilement refuser d'inscrire un enfant. **Les écoles inclusives restent trop peu nombreuses.**

Suivi de la CODE en 2018

- Les enfants porteurs de handicap font l'objet d'attentions générales et spécifiques de la CODE, encore une fois de manière transversale, que ce soit en matière d'éducation, d'accueil de la petite enfance, de loisirs, de santé, d'aménagement de l'espace public, de participation... et notamment dans **l'étude 2018 de la CODE « Place aux enfants ! Feuille de route pour des communes respectueuses des droits de l'enfant ».**



Aide à la jeunesse

L'Aide à la jeunesse a pour mission d'apporter une aide spécialisée (et non judiciarisée) aux enfants en difficulté ou en danger (pour des raisons de santé, de sécurité et/ou de conditions d'éducation), ainsi qu'aux personnes éprouvant des difficultés à remplir leur rôle de parents. Toutefois, dans la pratique, **un manque de réponses adaptées aux besoins et à l'intérêt des enfants et des familles est constaté.**

À ce jour, en Fédération Wallonie-Bruxelles, **40.000 enfants sont pris en charge quotidiennement par l'Aide à la jeunesse**, et les chiffres quant à l'origine de ces prises en charge, notamment du placement, confirment un lien certain entre le risque d'être confronté à une mesure de ce type et les caractéristiques socio-économiques des familles.

La loi du 19 mars 2017 relative à l'instauration d'un statut pour les accueillant-e-s familiaux·ales, facilitant la délégation de l'autorité parentale a suscité de grandes inquiétudes du côté des ONG qui rappellent que le placement doit être une mesure provisoire de dernier recours et que déléguer des attributs de l'autorité parentale aux accueillants n'est ni adéquat ni souhaitable. Cependant, la Cour constitutionnelle a annulé fin février 2019 l'article 10 de cette loi qui permettait en cas de placement d'un enfant de déléguer l'autorité parentale des parents d'origine sans leur accord par le seul écoulement du temps (un an de placement chez les accueillants familiaux), ce dont les ONG se félicitent.

Notons qu'il arrive que des enfants soient placés à l'hôpital pour des raisons étrangères à des mesures de santé et ce parfois pour de nombreux mois. Les ONG s'inquiètent de **l'inadéquation de telles structures aux besoins de l'enfant**.

Par ailleurs, selon les chiffres disponibles, **14% des enfants sont aidants proches : ils apportent une aide de plusieurs heures par jour à un-e proche de la famille en situation de grande dépendance (handicap, maladie...)**. Cette situation est méconnue et empêche souvent ces enfants de mener à bien leurs études, d'avoir des loisirs et, à terme, de trouver un emploi. Certains développent des troubles physiques ou psychiques invalidants.

Notons enfin que beaucoup d'enfants risquent de ne pas/plus demander d'aide ou de ne pas raconter l'entièreté de leur histoire étant donné que **le secret professionnel est de plus en plus mis sous pression**. En effet, le 5 mai 2017, une loi contenant notamment une obligation pour le personnel des CPAS de fournir à la Justice les informations qu'il jugerait digne de constituer « des indices sérieux d'une infraction terroriste » (avec la possibilité d'être sanctionné en cas de refus) a été adoptée. **Cette loi risque de fragiliser le lien entre les travailleurs-ses sociaux-ales, les enfants et les familles**. Pourtant, des exceptions au secret professionnel sont déjà prévues par la loi belge et permettent à des professionnel-le-s qui voudraient dénoncer de tels faits de le faire en toute légalité. Heureusement la Cour constitutionnelle a annulé l'obligation active de dénonciation pour les travailleurs-ses sociaux-ales par son arrêt du 14 mars 2019. Toutefois, l'obligation passive d'information à la demande du Procureur du Roi a été maintenue, ce que regrettent les ONG.

Suivi de la CODE en 2018

- En 2018, la CODE a poursuivi **son plaidoyer contre la loi de 2017 qui va à l'encontre du secret professionnel et contre l'article de la loi de 2019 qui permettait en cas de placement d'un enfant de déléguer l'autorité parentale des parents d'origine sans leur accord par le seul écoulement du temps** (cf. supra).
- **L'étude sur le placement d'enfants à l'hôpital** par l'Aide à la jeunesse (2016) a continué à être diffusée en 2018.
- Le **Rapport alternatif des ONG**, diffusé tout au long de l'année, revient largement sur les questions d'aide à la jeunesse.

Accueil préscolaire

Les premières années, de la naissance jusqu'à l'âge de la scolarisation obligatoire, sont parmi les plus formatrices de la vie d'un enfant. Les milieux d'éducation et d'accueil des enfants sont des lieux où se jouent des enjeux d'égalité hommes-femmes, de cohésion sociale, d'intégration, de découverte des différences, et qui par ailleurs peuvent fonctionner comme de véritables leviers dans la lutte contre les inégalités.

À l'heure actuelle, en Fédération Wallonie-Bruxelles, ce sont les familles dont les parents travaillent qui sont privilégiées, avec une iniquité d'utilisation. En plus du manque d'accessibilité financière, le manque de flexibilité, de participation des parents et l'inadéquation de l'accompagnement pour chaque enfant constituent également des obstacles.

Deux tiers des enfants n'ont pas de place d'accueil (taux de couverture de 34,3% pour l'année 2017). En Région de Bruxelles-Capitale, le taux de couverture s'élève à 29,9%, soit environ une place d'accueil pour quatre enfants. Il est de 36,1% en Wallonie et d'environ 53 % en Flandre.



Au-delà du constat alarmant de la situation de l'accueil de la petite enfance (dit aussi accueil préscolaire), on note **de grandes disparités** entre zones urbaines et rurales (les pénuries de places se font surtout sentir dans les villes), entre différentes communes d'une même zone urbaine (comme à Bruxelles notamment), et selon que la famille a ou non des besoins spécifiques en raison d'une ou de plusieurs vulnérabilités (handicap, pauvreté...).

Suivi de la CODE en 2018

- L'étude de la CODE « Place aux enfants ! Feuille de route pour des communes respectueuses des droits de l'enfant » consacre une section à l'accueil de la petite enfance au niveau des politiques communales.

Loisirs

Les loisirs, qui sont essentiels à l'épanouissement, le développement, l'apprentissage et l'intégration de l'enfant, passent souvent à la trappe pour les plus vulnérables d'entre eux. On parle de loisirs pour ceux qui ont lieu à la maison, dans l'espace public, les parcs, les musées, en vacances... et des loisirs encadrés (ou extrascolaires) lorsqu'ils sont proposés par des associations, dans ou à l'extérieur des établissements scolaires.

Il existe peu d'endroits vraiment accueillants pour les enfants et les jeunes : ils ne sont pas toujours les bienvenus dans l'espace public, à certains âges et/ou certaines heures...

La gestion de l'espace public dans le respect des droits de l'enfant signifie permettre aux enfants d'y évoluer en toute sécurité, favoriser un vivre-ensemble inclusif, prévoir des aménagements pour faciliter la circulation de tout le monde, garantir un accès équitable aux transports.

Suivi de la CODE en 2018

- **L'étude de la CODE « Place aux enfants ! Feuille de route pour des communes respectueuses des droits de l'enfant »** consacre une section aux loisirs. La question du lien entre espace public/aménagement du territoire et genre et celle du sentiment de sécurité en rue y sont pour la première fois abordées par la CODE.

Enseignement

Les enquêtes PISA montrent, depuis de nombreuses années, que **l'enseignement en Belgique compte parmi les plus inégalitaires d'Europe (UE/OCDE)**, et qu'il ne remplit pas sa fonction d'ascenseur social. L'école est un lieu de **reproduction des inégalités**, surtout pour les enfants issus de milieux défavorisés sur le plan socio-économique et issus de l'immigration. Jusqu'ici aucune mesure suffisamment forte n'a été prise pour lutter contre ce constat. Les enfants de familles défavorisées, notamment celles avec un parcours migratoire, ont une plus grande probabilité de retard dans les acquis scolaires. Certaines attitudes discriminatoires de la part du corps enseignant sapent les opportunités éducatives et la confiance dans les institutions sociales.

L'absence de gratuité scolaire, pourtant consacrée par différentes législations, a un impact important en matière d'inégalités. Selon la Ligue des familles sur cette question, un parent sur douze témoigne avoir été mis en difficulté par le paiement des frais scolaires. Ces frais ont de nombreuses conséquences négatives parmi lesquelles des comportements d'évitement et d'absentéisme.



D'une manière générale, **l'enseignement belge se caractérise par un taux élevé de redoublement, des orientations précoces vers l'enseignement spécialisé ou des formations très inégale, et un taux d'abandon alarmant** (un jeune sur cinq ne termine pas l'enseignement secondaire). Le redoublement scolaire est fort élevé en Fédération Wallonie-Bruxelles (pas loin de quatre fois supérieur au chiffre des pays de l'OCDE). Pour ce qui est des filières et relégations, les enfants des groupes sociaux les plus défavorisés sont plus souvent dirigés vers l'enseignement technique ou professionnel. Ils sont également surreprésentés dans l'enseignement spécialisé, ceci menant souvent à la démotivation et au décrochage scolaire. Les ressources manquent pour permettre aux écoles de travailler sur l'égalité des chances en matière d'éducation et ne font pas l'objet d'une politique de coordination.

Suivi de la CODE en 2018

- L'étude de la CODE « Place aux enfants ! Feuille de route pour des communes respectueuses des droits de l'enfant » analyse les droits de l'enfant dans l'enseignement au niveau des politiques communales, de différents points de vue : inégalités et discriminations ; non-gratuité ; retards, redoublement et exclusions ; manque d'écoles, filières et relégations vers l'enseignement technique, professionnel et spécialisé.
- Le **Rapport alternatif des ONG**, diffusé tout au long de l'année, revient largement sur les questions scolaires.

Justice

La Justice fait face à un **manque important de moyens humains et financiers**, ce qui a pour conséquence d'empêcher un fonctionnement rapide et efficace. De plus, l'accès à la Justice s'est complexifié. De plus en plus de familles n'ont pas la capacité financière de faire valoir leurs droits en justice, ni ceux de leurs enfants. Les magistrat·e·s et avocat·e·s manquent d'une formation complète en droits de l'enfant (des formations existent mais sont trop peu suivies) ainsi que d'une approche adaptée aux enfants.

Le dessaisissement et l'enfermement des mineurs restent extrêmement préoccupants. Ils sont contraires aux recommandations du Comité des droits de l'enfant (un·e mineur·e ne peut être jugé·e comme un·e adulte et la détention doit être une mesure de dernier ressort).

En septembre 2014, **le Tribunal de la famille et de la jeunesse est devenu opérationnel**. Il constitue une indéniable avancée en matière de droits de l'enfant, car il rassemble enfin les différentes compétences en matières familiales qui étaient jusque-là dispersées entre plusieurs juridictions différentes. Toutefois, entre autres choses, son principe fondateur, « une famille = un dossier = un juge », n'est pas strictement appliqué dans les faits.

Notons aussi que **la Belgique a abaissé à 14 ans l'âge à partir duquel un mineur peut faire l'objet d'une sanction administrative communale (SAC)** à la suite d'une petite infraction. Les notions d'incivilités et de nuisance sont très floues, et il est possible d'infliger une sanction pénale à un mineur sans qu'il ne bénéficie de la loi relative à la protection de la jeunesse. Une absence d'impartialité et d'indépendance des fonctionnaires communaux·ales sont à relever.

Suivi de la CODE en 2018

- Publication d'une analyse sur **le dessaisissement**, sous le titre « Mineur en théorie, majeur en pratique : le dessaisissement, contraire aux droits de l'enfant ».
- Publication d'une analyse sous le titre « **L'audition de l'enfant en justice dans le cadre d'une séparation parentale** : la parole est d'or, le silence est d'argent ? ».

Migration

La situation des enfants migrants et réfugiés **est particulièrement préoccupante**. En 2018, plus de 10.000 familles avec enfants ont demandé l'asile en Belgique. Par ailleurs, 1.239 enfants non accompagnés (MENA) ont également fait une demande d'asile. Ces derniers sont de plus en plus jeunes (moins de 12 ans). **La moitié des MENA ne demande pas l'asile** pour différentes raisons (peur d'un renvoi, manque d'information, violences...) ; or les risques de disparition et d'exploitation sont réels (plus de 90 cas en 2016).

Fin août 2017, à l'initiative du gouvernement fédéral, un nouveau centre fermé pour familles avec enfants a été construit à Steenokkerzeel. Une première famille y a été enfermée en août 2018. Comme rappelé plus haut, cette décision de détenir à nouveau des enfants en raison de leur statut migratoire ou de celui de leurs parents constitue une violation grave des droits de l'enfant, et va à l'encontre du principe du respect de l'intérêt supérieur de l'enfant.

Le Conseil d'État a d'ailleurs ordonné la suspension en avril 2019, de l'Arrêté Royal organisant l'enfermement des familles, suite à un recours introduit par Avocats.be et par 15 associations, dont la CODE. Le Conseil d'État estime que les enfants détenus dans ce centre sont susceptibles d'être exposés à de graves nuisances sonores et à des atteintes à leur vie privée et familiale.



D'une manière générale, les ONG estiment que, dans sa communication en matière de migration, le gouvernement belge se concentre sur l'éloignement et le renvoi des demandeurs-ses d'asile et des migrant-e-s, ce qui va **à l'encontre de l'intérêt supérieur de l'enfant**.

Dans la pratique, **l'accès aux droits, à la protection spéciale, à un tuteur, à la mutuelle et à la scolarité ne sont pas toujours garantis** pour les MENA, qui vivent ainsi dans une situation précaire et instable.

Le vécu des enfants migrants est de plus en plus traumatisant, dans le pays d'origine, mais aussi lors du parcours migratoire et durant la procédure dans le pays d'accueil. La plupart des enfants en fuite ne fréquentent plus l'école. L'isolement social, l'insécurité entourant le séjour et les problèmes d'adaptation sont particulièrement stressants. Les problèmes psychiques, voire psychiatriques, de ces enfants augmentent dans des proportions peu connues auparavant.

Suivi de la CODE en 2018

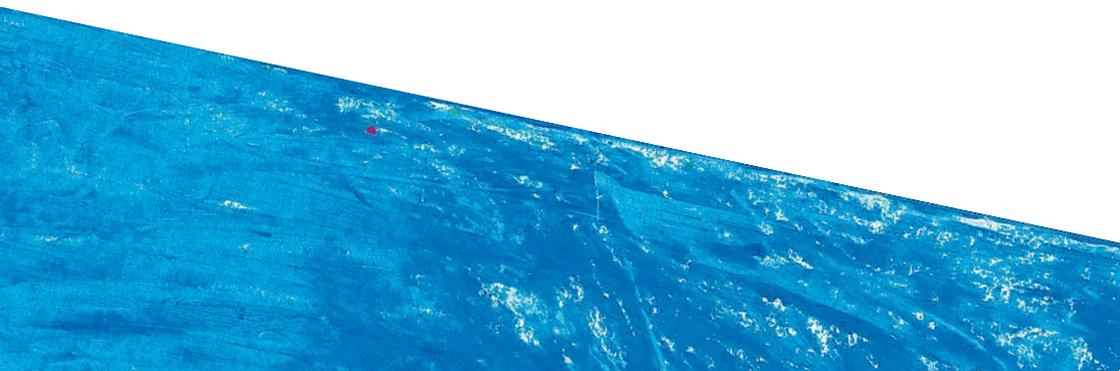
- Les **inquiétudes** des ONG concernant les mineurs étrangers, accompagnés ou non, ont été **relayées tout au long de l'année**, par différents biais.
- **La CODE a publié une troisième analyse** sur la santé psychique des MENA, dont le sous-titre est « Impacts des vulnérabilités au quotidien ». Deux premières analyses sur ce sujet avaient déjà été publiées en 2016 et 2017.
- La détention d'enfants migrants a été au cœur d'un important travail de sensibilisation, de plaidoyer et de communication de la CODE tout au long de l'année 2018. La CODE est **signataire de la campagne « On n'enferme pas un**

enfant. Point » qui est portée par la Plate-forme Mineurs en exil et par Unicef Belgique. Elle a réalisé une vidéo pour soutenir la campagne, qui a été publiée sur le site et la page Facebook de celle-ci (dès le mois de mai). Par ailleurs, la CODE a publié une **carte blanche** dans le journal Le Soir du 20 mai 2018, intitulée « **L'enfermement d'enfants en centre fermé est intolérable !** ». En septembre, la CODE et son homologue flamand ont transmis **un avis écrit** commun sur la proposition de loi modifiant la loi du 15 décembre 1980 sur les étrangers, visant à interdire l'enfermement de mineurs accompagnés suite à la demande de la Commission de l'Intérieur de la Chambre des représentants (septembre). En octobre, la CODE a **co-signé un courrier à Benoît Dejemeppe, président de l'Ordre des médecins**, concernant les effets de l'enfermement sur la santé physique et psychique des enfants et le rôle du ou de la médecin quant à l'évaluation de leur état de santé, sur invitation de la Ligue des familles. En novembre, elle a **publié une analyse sur « La détention d'enfants en centre fermé est contraire aux droits de l'enfant ! »**.

- Enfin, la CODE a participé, comme **partie requérante** (aux côtés d'autres associations), à **un recours en annulation devant la Cour constitutionnelle contre la loi sur les reconnaissances frauduleuses** (introduit en mars) et à **un recours en suspension et en annulation devant le Conseil d'État contre l'Arrêté Royal fixant les modalités de détention des familles en centre fermé** (introduit en août).
- Les enfants migrants ont été au cœur d'autres publications de la CODE. Ainsi, **une analyse sur la loi contre les bébés-papiers** (« Loi contre les bébés-papiers, droits de l'enfant

oubliés ») a été publiée.

- **L'étude annuelle « Place aux enfants ! Feuille de route pour des communes respectueuses des droits de l'enfant » consacre un chapitre spécifique aux enfants dans la migration au niveau des politiques communales.**
- Ces différentes actions de la CODE sur ce thème, en étroite collaboration non seulement avec l'ensemble de ses membres mais également avec l'ensemble du secteur des droits humains et de l'enfant, ont sans aucun doute contribué à la suspension de l'enfermement des familles ordonnée par la Conseil d'État en 2019.
- Ce travail de plaidoyer ne pourrait se faire sans **la participation de la CODE aux activités et aux groupes de travail de la Plate-forme « Mineurs en exil »**, dont la CODE est membre, et qui est coordonnée par le Service Droit des Jeunes (SDJ) de Bruxelles, membre de la CODE.



III. INFORMATION, SENSIBILISATION ET EDUCATION AUX DROITS DE L'ENFANT

La CODE a pour mission de **sensibiliser les adultes aux droits de l'enfant**.

Parce que ce travail est notamment destiné aux professionnel-le-s de l'enfance et aux adultes d'une manière générale, les enfants sont indirectement touchés par cette mission de la CODE. Qui plus est, de temps à autre, les permanentes de la CODE effectuent également un travail de sensibilisation aux droits de l'enfant à l'attention des plus jeunes.

À l'attention des adultes (Éducation permanente)

À titre principal, la CODE propose et développe un **regard critique sur l'état de la situation des droits de l'enfant en Fédération Wallonie-Bruxelles et en Belgique**, via des analyses et des études dans une perspective d'éducation permanente. Les objectifs généraux sont de faire prendre connaissance des droits de l'enfant et de leur **dimension universelle et globale** (un droit n'est pas plus important qu'un autre), de lutter contre les idées reçues et les amalgames, de promouvoir les bonnes pratiques, de permettre à tout le monde d'avoir une vision juste des réalités de terrain en matière de droits de l'enfant, de rendre visibles les catégories d'enfants les plus vulnérables, de faire en sorte que les législations soient en adéquation avec les prescrits de la Convention relative aux droits de l'enfant et, plus généralement, de promouvoir une culture des droits de l'enfant.

Classiquement, **les publications de la CODE font l'objet de débats en son sein**. Ce processus de discussion et de relecture par les membres

de la CODE est exigeant à divers niveaux, notamment en terme de temps. Toutefois, cette façon de travailler apporte une qualité certaine aux productions. Il arrive que des analyses soient réalisées en étroite collaboration avec certains membres (une charte de collaboration a été réalisée en 2014). Toutes les publications de la CODE n'en restent pas moins des productions propres.

Étant donné qu'il **existe 250 publications en ligne à ce jour**, nous sommes tentés de vous conseiller la lecture des documents suivants, afin d'avoir un aperçu général à la fois des prescrits de la Convention relative aux droits de l'enfant et de la situation en Belgique :

-  Affiche - « Comment vont les droits de l'enfant ? En Belgique et en particulier en Fédération Wallonie-Bruxelles », décembre 2018.
-  « Rapport alternatif des ONG sur l'application par la Belgique de la Convention relative aux droits de l'enfant », décembre 2017.
-  « Les droits de l'enfant ont le blues : impacts de la crise économique sur les droits de l'enfant », janvier 2016.
-  « La Convention relative aux droits de l'enfant : un contenu toujours nécessaire ! », novembre 2014.
-  « De l'importance pour l'enfant d'avoir des droits. Et des devoirs ? », mai 2008.

Les analyses et études sont mises **en ligne sur le site de la CODE** (rubrique « Publications »). Elles sont également diffusées par voie électronique et via les réseaux sociaux. Un travail de vulgarisation est réalisé (il a d'ailleurs été renforcé ces dernières années). La perspective prise est pluridisciplinaire (droit, sociologie, psychologie...), avec la Convention relative aux droits de l'enfant et pour fil conducteur. Des références aux Observations finales du Comité sont incluses.

Certains documents produits par la CODE font également l'objet de **publications extérieures** (journaux de membres, revues spécialisées...).

Cette année encore, les thèmes développés ont **augmenté l'expertise de la CODE et sa représentativité** au sein de la collectivité comme interlocutrice privilégiée en matière de droits de l'enfant.



Nos analyses 2018, déjà intégrées, pour la plupart, dans les thèmes du chapitre II, sont rappelées ci-après :



« État de la situation des droits de l'enfant en Belgique : ce que les ONG recommandent. »



« Rapport alternatif des ONG sur l'application par la Belgique de la Convention relative aux droits de l'enfant : Synthèse des constats en Fédération Wallonie-Bruxelles. »



« Le processus de rapportage au Comité des droits de l'enfant : pourquoi, comment et quand ? »



« À vos marques, prêts, joutez ! Jeunes et politiques. »



« Loi contre les bébés-papiers, droits de l'enfant oubliés. »



« Mineur en théorie, majeur en pratique : le dessaisissement, contraire aux droits de l'enfant. »



« Majorité sexuelle : l'intérêt de l'enfant d'abord. »



« Recommandations pour des politiques locales respectueuses des droits de l'enfant. »



« L'audition de l'enfant en justice dans le cadre d'une séparation parentale : la parole est d'or, le silence est d'argent ? »



« La détention d'enfants en centre fermé est contraire aux droits de l'enfant ! »



« Ma commune, mon avis ! Les Conseils communaux d'enfants. »



« Égalité filles-garçons : bonjour les stéréotypes ! »



« Le point sur la maltraitance dans les familles. »



« Droits de l'enfant et environnement : que dit la loi ? »



« Santé psychique des MENA. Partie III : Impacts des vulnérabilités au quotidien. »



S'y ajoute notre étude 2018 : « Place aux enfants ! Feuille de route pour des communes respectueuses des droits de l'enfant. »

À des fins de sensibilisation et d'éducation, les permanentes sont disponibles pour **effectuer des présentations sur les droits de l'enfant**, soit dans une perspective généraliste soit sur un thème spécifique (selon les recherches effectuées par la CODE, et donc son expertise). Ces présentations ont généralement lieu sur demandes extérieures (politique, associations, écoles...). En 2018, **une formation générale sur la situation des droits de l'enfant** a été donnée dans le cadre du Certificat interdisciplinaire en droits de l'enfant (CIDE) à l'UCL.

Dans la mesure du possible, les permanentes se montrent également disponibles pour **répondre aux questions des citoyen·ne·s** (et les rediriger vers une association de première ou deuxième ligne si nécessaire), y compris d'étudiant·e·s (les demandes sont fréquentes).

À l'attention des enfants (Festival Zéro>18)



Depuis 2011, la CODE est invitée par le Cabinet du Ministre-Président de la Fédération Wallonie-Bruxelles à participer aux réunions du **Comité organisateur du Festival des droits de l'enfant**. Intitulé Festival Zéro>18, celui-ci se tient en Fédération Wallonie-Bruxelles à l'occasion de l'anniversaire de la Convention relative aux droits de l'enfant (novembre). Son Comité d'accompagnement est composé de représentant·e·s respectivement du Cabinet de Rudy Demotte, de l'Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la jeunesse, de la Fédération Wallonie-Bruxelles, de l'institution du Délégué général aux droits de l'enfant, de Badje et de la CODE.

En 2018, le Comité d'accompagnement s'est réuni environ tous les deux mois afin de définir les contours du programme, le projet dans son ensemble, la communication, etc.

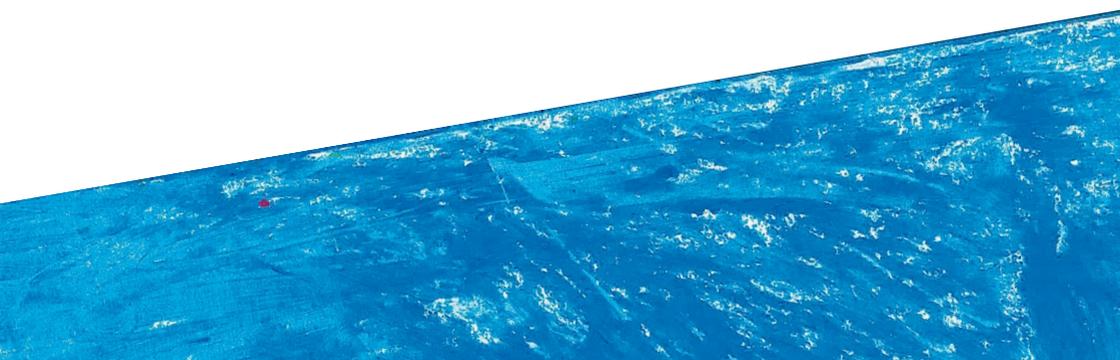
Depuis 2014, **la coordination générale de l'évènement bruxellois a été confiée à Badje**, membre de la CODE, qui s'est attelé à rendre l'évènement plus cohérent, participatif et durable. Les valeurs mises en avant nous permettent de penser que le Festival évolue vers un évènement de plus en plus en adéquation avec les droits de l'enfant (participation, accessibilité, etc.).

En 2018, le Festival s'est déroulé le dimanche 18 novembre à Bruxelles (Flagey). Il s'est aussi décentralisé à travers divers événements qui se sont déroulés dans d'autres communes bruxelloises et wallonnes. Tous ces événements ont été subsidiés par la Fédération Wallonie-Bruxelles dans le cadre d'un appel à projets auquel la CODE a participé en tant que membre du jury.

À Flagey, en collaboration avec l'équipe du Délégué général aux droits de l'enfant et de l'asbl Comme un lundi, les permanentes de la CODE ont animé l'activité « Et... Action ! » visant à récolter l'avis des enfants mais aussi de leurs parents concernant le Festival. Ce fut l'occasion, pour petit·e·s et grand·e·s, de s'improviser journaliste ou interviewé·e d'un jour devant les caméras d'un « plateau de télévision ». Ce processus hautement participatif, favorisant la parole libre, a réjoui les participant·e·s.

Les échos furent **très positifs et encourageants**, que ce soit au sujet de la qualité des animations ou bien de l'accueil.

D'une manière générale, **l'édition 2018 du Festival a été un succès**, et ce en termes de participation du grand public, d'intérêt, de variété du programme et de qualité des animations.



IV. COLLECTE, PASSAGE D'INFORMATIONS ET PARTENARIATS

Un rôle important de la CODE consiste en la **récolte et la transmission d'informations**, qui se matérialisent notamment via des rencontres, des échanges électroniques... Ce faisant, la CODE répercute auprès de ses membres ou d'autres acteurs·trices intéressé·e·s diverses informations de fond, des actualités et des évènements relatifs aux droits de l'enfant. Dans ce cadre, le site Internet, la page Facebook et la lettre d'information de l'association sont des outils importants.

Le passage d'informations se réalise en particulier **dans le cadre de partenariats et bien sûr lors des réunions de la CODE**. Il fait d'ailleurs l'objet d'un point à part entière de l'ordre du jour de chacune d'entre elles.

Groupes de travail et partenaires privilégié·e·s

La CODE travaille avec toute une série d'institutions et d'associations actives en matière de droits de l'enfant en Belgique. Ce travail s'établit de manière régulière avec des institutions publiques, mais aussi avec diverses associations généralistes ou spécialisées en matière de droits de l'enfant. Dans ce cadre, **la CODE participe à plusieurs groupes de travail**. Elle veille à être en contact avec tout partenaire associatif ou institutionnel, en fonction des demandes, des actualités et des thèmes de recherche approfondis.

Il arrive que, par manque de forces vives, la CODE (qui comprend actuellement trois personnes à temps partiel) soit amenée à freiner certaines collaborations.

Child Rights Connect

La CODE est en contact avec Child Rights Connect, qui est une **coalition basée à Genève d'organisations internationales et non-gouvernementales** travaillant ensemble afin de faciliter la mise en œuvre de la Convention. Child Rights Connect soutient la participation des ONG, et en particulier celle des coalitions nationales, notamment dans le processus de rapportage au Comité des droits de l'enfant.

CRIN

La CODE est membre du **Réseau d'information des droits de l'enfant** (Child Rights International Network - CRIN), réseau mondial indépendant (basé à Londres) qui facilite l'échange d'informations concernant les droits de l'enfant entre les acteurs·trices impliqué·e·s dans la réalisation et la mise en pratique de la Convention relative aux droits de l'enfant (ONG, organes des Nations Unies, organisations inter-gouvernementales, institutions académiques, et autres professionnel·le·s du milieu des droits de l'enfant).

Commission nationale pour les droits de l'enfant

La CODE **participe aux travaux de la Commission nationale pour les droits de l'enfant** (CNDE) depuis sa création en 2007 (qui était très demandée par les ONG, l'ensemble du secteur des droits de l'enfant en Belgique, et le Comité des droits de l'enfant lui-même). Elle en est membre avec voix consultative. Depuis 2015, la CODE est par ailleurs membre de l'organe d'avis de la CNDE, constitué d'experts en matière de droits de l'enfant. Dans ce cadre, en 2018, la CODE a participé à l'élaboration d'un avis sur les violences éducatives. Par ailleurs, la CODE a participé à la Conférence internationale « Measuring the Effectiveness of Children's Rights » organisée par la CNDE le 7 février. D'une manière générale, les collaborations CODE-CNDE furent riches en 2018, étant donné le processus de rapportage.

Kinderrechtencoalitie Vlaanderen

La CODE travaille en **très bonne collaboration avec son homologue néerlandophone**, la KIRECO, pour toutes les questions fédérales, le suivi des Observations finales et générales du Comité, et bien sûr le processus de rapportage à tous les niveaux : rédaction du Rapport alternatif des ONG, préparation de la Pré-session à Genève, rédaction d'un communiqué de presse commun, rédaction d'informations additionnelles à destination du Comité avant la Session.... La CODE et la KIRECO se sont rencontrées à 4 reprises en 2018 dans le cadre de leur collaboration au niveau du processus de rapportage. Par ailleurs, en septembre, la CODE et la KIRECO ont rendu un avis écrit conjoint sur la proposition de loi modifiant la loi du 15 décembre 1980 sur les étrangers, visant à interdire l'enfermement de mineurs accompagnés suite à la demande de la Commission de l'Intérieur de la Chambre des

représentants.

Plate-forme « Mineurs en exil »

Coordonnée par le Service Droit des Jeunes, la Plate-forme bilingue Mineurs en exil vise, notamment, à **donner un statut protégé aux mineurs étrangers accompagnés et non accompagnés (MENA)**. La Plate-forme comporte divers groupes de travail (MENA, familles avec enfants mineurs en séjour irrégulier, et détention des familles avec enfants mineurs). En 2018, la CODE a suivi avec attention les travaux du groupe de travail relatif à la détention des familles avec enfants mineurs. Ce groupe s'est réuni régulièrement suite à la détention de familles avec enfants dans les unités familiales du centre 127bis dès le mois d'août 2018. La CODE a assisté, dans ce cadre, à 3 réunions.

What do you think?

La CODE **participe aux groupes de pilotage** du projet *What do you think?* de l'UNICEF qui récolte la parole d'enfants en situation de vulnérabilité, à travers un large processus participatif. *What do you think?* a compté parmi les partenaires privilégié-e-s du processus de rapportage. La CODE a largement diffusé le rapport dit des enfants (cf. supra).

Niveau communautaire

Délégué général aux droits de l'enfant

L'année 2018 a une nouvelle fois été marquée par une **collaboration avec Bernard De Vos, Délégué général aux droits de l'enfant, et son équipe**, à différents niveaux et moments (formels et informels), en particulier autour du rapportage à l'attention des Nations Unies, du Festival des droits de l'enfant, et du plaidoyer contre l'enfermement des enfants migrants. La CODE a notamment été sollicitée afin de

participer au Mémorandum du DGDE en vue des élections de 2019.

Centre interdisciplinaire des droits de l'enfant

La CODE est **membre du Centre interdisciplinaire des droits de l'enfant (CIDE) depuis 2012**. Celui-ci est le fruit d'un partenariat entre l'Université Catholique de Louvain (UCL), Défense des enfants international (DEI) Belgique, les Facultés universitaires Notre-Dame de la Paix de Namur (FUNDP), l'Université libre de Bruxelles (ULB), et la CODE.

Le CIDE développe trois pôles d'activités complémentaires qui se soutiennent mutuellement : la recherche, la formation et l'action. En particulier, le CIDE organise le Certificat interdisciplinaire en droits de l'enfant, auquel la CODE prend part chaque année comme intervenant (présentation d'un module sur l'état de la situation des droits de l'enfant en Belgique, le 20 avril, en collaboration avec l'UNICEF).

Jeunes aidants proches

La CODE a collaboré avec l'asbl Jeunes aidants proches dans le cadre du rapportage. Début octobre 2018, la CODE a assisté à leur journée d'étude annuelle « Comment amener les jeunes aidants proches à prendre soin d'eux ? » ; une rencontre des deux équipes a par ailleurs eu lieu.

Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse

La CODE **participe aux travaux du Groupe de suivi permanent de la Convention des droits de l'enfant** de l'Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse de la Communauté française (OEJAJ). En collaboration avec le DGDE et UNICEF, la CODE a présenté le Rapport alternatif des ONG au Groupe de suivi le 21 juin.

Réseau Prévention Harcèlement

Le Réseau Prévention Harcèlement a été créé en suivi de deux conférences sur le harcèlement à l'école en 2014 et 2015. Ce groupe de travail est notamment coordonné par un collectif d'associations et de chercheurs-ses universitaires. La CODE en fait partie.

Jurys

En 2018, la CODE a fait partie de deux jurys concernant :

- **l'appel à projets dans le cadre du Festival Zéro18 (Fédération Wallonie-Bruxelles) ;**
- **et pour la première fois, l'appel à projets de l'axe Citoyenneté de La Culture a de la classe (Cocof).**

La participation à ces jurys permet non seulement de faire avancer la cause des enfants (via une attention spécifique à leurs droits), mais également de consolider le travail en réseau de la CODE et de diffuser plus largement encore ses publications.

V. OUTILS DE COMMUNICATION ET DE DIFFUSION

En 2017, la CODE a poursuivi son travail de communication vers le grand public, les professionnel-le-s et les politiques. L'association est particulièrement attentive à la diffusion de ses écrits (études, analyses, communiqués, lettres ouvertes...), à des fins de sensibilisation. Ces dernières années, les canaux de communication se sont multipliés (site Internet, page Facebook, lettre d'information...), sans pour autant prendre le pas sur le travail de fond.

Site Internet

CODE COORDINATION DES ONG
POUR LES DROITS DE L'ENFANT

Qui sommes-nous ? Nos publications Agenda Actualités Liens

La CODE est la Coordination des ONG pour les droits de l'enfant. Elle veille à la bonne application de la **Convention des droits de l'enfant** en et par la Belgique. Elle est reconnue par la Fédération Wallonie-Bruxelles en tant qu'**association d'éducation permanente**. Vous trouverez sur ce site des informations relatives à nos **activités** et celles de nos membres, des **actualités de droits de l'enfant** et l'**agenda des événements** qui se déroulent en faveur d'un meilleur respect de l'enfant en Belgique.

FOCUS

La CODE et ses membres ont contribué à la campagne "On n'enferme pas un enfant. Point." avec une **courte vidéo**.

La CODE chez vous

Pour être averti dès qu'un nouvel article est publié, **abonnez-vous au fil RSS** du site de la CODE.

Suivez-nous

Recherche

Agenda des droits de l'enfant

- 19 juin 2018 - Formation : Enfants et ados au comportement violent - La Ligue de l'Enseignement et de l'Education permanente - Bruxelles
- 13 septembre 2018 - Formation : Mieux accompagner les jeunes : "Ma motivation... le moteur de mes actions !" - STICS - Schaerbeek
- 18 septembre 2018 - Formation : Le mineur dans le droit pénal - J&D - Namur

> **Tous les événements**

Actualités des droits de l'enfant

- Communiqué de presse : La société civile entendue par le Comité des droits de l'enfant des Nations Unies !
- Carte blanche de la CODE : L'enfermement d'enfants en centre fermé est intolérable !
- La CODE accueille un nouveau membre !

> **Toutes les actualités**

Publications de la CODE

- Le processus de rapportage au Comité des droits de l'enfant : pourquoi, comment et quand ?
- Rapport alternatif des ONG sur l'application par la Belgique de la Convention relative aux droits de l'enfant : Synthèse des constats en Fédération Wallonie-Bruxelles
- Etat de la situation des droits de l'enfant en Belgique : ce que les ONG recommandent

> **Toutes les publications**

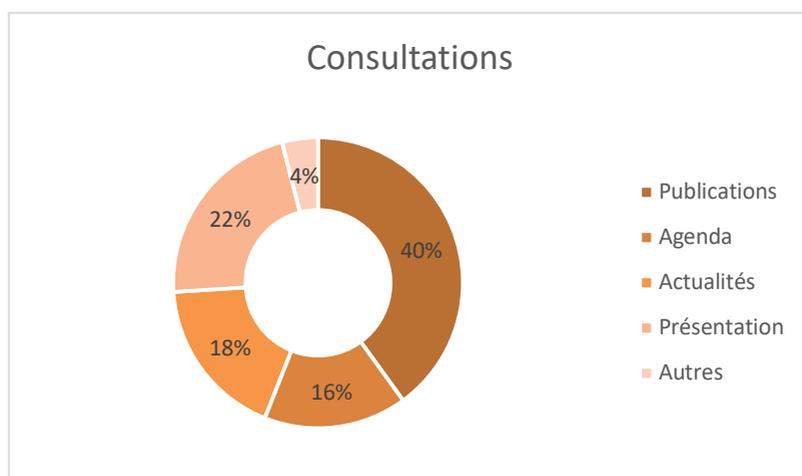
CODE - rue du Marché aux Poulets 30 - B-1000 Bruxelles - Tél et fax : +32 2 223 75 00 - info@lacode.be

Contacts | Plan du site

Le site Internet www.lacode.be présente des informations sur la CODE et ses membres, un agenda d'activités qui se déroulent en faveur d'un meilleur respect des droits de l'enfant (en Belgique principalement), des actualités, un focus, toutes les publications de l'association et des liens vers d'autres acteurs·trices ou institutions utiles du secteur des droits de l'enfant. Ce site est conçu à l'attention d'un public adulte (citoyen·ne·s, professionnel·le·s, politiques, journalistes). Par ce biais, nous espérons œuvrer pour une sensibilisation plus large des principes défendus par la Convention relative aux droits de l'enfant, et une information actualisée quant à l'état de la situation en Belgique.

Le site connaît une bonne visibilité. En 2018-2019, il a bénéficié d'une **moyenne de 121 visites par jour** (avec des pics allant jusqu'à près de 1000 visites sur une journée). La situation est relativement stable par rapport aux années précédentes. La section Agenda reste la plus populaire : elle a comptabilisé 54% des visites en 2018-2019.

Voici les sections les plus consultées **depuis la création du site** :



Cette dernière année, les thèmes des publications les plus visités concernent les **Rapports généraux et alternatifs sur les droits de l'enfant** (2,4%), l'aide et la protection de la jeunesse (2,1%) et la pauvreté/mendicité ainsi que la famille (1,6%).

Toute association peut contacter la CODE pour la mise en ligne d'informations pertinentes. Le site de l'association est en effet pensé comme un **carrefour d'informations en matière de droits de l'enfant**. Nous constatons par ailleurs que de plus en plus de sites Internet proposent des liens vers celui de la CODE.

Page Facebook

Pour répondre au souhait d'atteindre plus efficacement le grand public, la CODE a créé, fin mai 2014, une page Facebook.

Au 1^{er} juin 2019, nous comptabilisons **1081 « abonné·e·s »** à notre page Facebook (soit 291 abonné·e·s supplémentaires en un an, ce qui correspond à une augmentation manifeste par rapport aux années antérieures, en particulier due à l'engouement pour notre affiche sur les droits de l'enfant et au partage en lien avec le plaidoyer sur l'enfermement des enfants).

Cette page est **très régulièrement alimentée** d'informations de la CODE, de ses membres, et de toute actualité pertinente en lien avec les droits de l'enfant. Les transferts par des particuliers ou des associations (membres ou partenaires) d'actualités postées par la CODE sont en constante augmentation. Ils sont plus nombreux lorsqu'il s'agit d'actualités de la CODE elle-même, comme c'est le cas par exemple pour des cartes blanches, des communiqués de presse ou la diffusion d'une étude, d'une analyse ou d'un autre outil.

Il est également intéressant de noter que **Facebook est la deuxième source (après Google) générant des visites vers le site Internet de la CODE.**

Lettre d'information

La CODE publie une **lettre d'information généraliste** (newsletter) à l'attention de tous et toutes (1020 contacts à ce jour). Pour s'y abonner, il suffit d'envoyer un mail à info@lacode.be.

En 2018, la CODE a commencé à envoyer une newsletter par mois, reprenant d'une part les principales actualités de la CODE et d'autre part la présentation d'un membre (par ordre alphabétique) et de ses actualités.

Relais partenaires

Régulièrement, **le travail de la CODE est diffusé dans les revues de ses membres et partenaires privilégiés, mais aussi sur leurs sites Internet et pages Facebook.** Ces relais peuvent prendre différentes formes : publication d'analyse telle quelle, publication d'une analyse retravaillée, encart (sites Internet) et « post » (pages Facebook) au sujet d'une analyse, d'une étude, d'un communiqué de presse, d'une prise de position...

Citons les **publications papier** suivantes : Le Ligueur (tiré à 45.000 exemplaires), Badje-info (1.200 exemplaires), Partenaire (ATD Quart Monde, 13.000 exemplaires), Journal du Droit des Jeunes (JDJ, 800 exemplaires), JEF (Conseil de la Jeunesse, 18.000 exemplaires), Chronique de la Ligue des droits humains (3.000 exemplaires lors d'un numéro publié en papier en janvier-février ou téléchargeable toute au long de l'année sur Internet). À travers ces diffusions dans les revues,

nous touchons les professionnel·le·s (JDJ, Badje-info) mais aussi le grand public (Le Ligueur, la Chronique de la Ligue des droits humains, Partenaire, JEF).

Parallèlement, **plusieurs supports professionnels (papiers et électroniques) du secteur des droits humains et de l'enfant reviennent à intervalles réguliers sur les publications de la CODE.** On pense notamment à l'Agence Alter, Kluwer, Infor Jeunes, enseignement.be, l'ONE, Éduquer (Ligue de l'Enseignement et de l'Éducation permanente), Yapaka, le site de la Fédération des Écoles de Devoirs, ainsi que le « Portail des instituteurs » des éditions de Boeck (référence, notamment, à nos analyses sur le harcèlement à l'école) et le Conseil bruxellois de coordination socio-politique (CBCS). Certains de ces sites permettent un téléchargement direct de certaines de nos publications. Notons que la CODE est **membre du comité de rédaction du JDJ**, via l'une de ses permanentes.

Parmi les **sites Internet faisant référence à la CODE** (en reprenant son site Internet et/ou ses publications spécifiques), on retrouve le portail officiel belgium.be, le site de la Fédération Wallonie-Bruxelles et celui de la Région de Bruxelles-Capitale. Certaines de nos publications sont également évoquées sur des forums, entre particuliers.

Interrogées lors de l'évaluation du contrat-programme de l'Éducation permanente, les associations membres de la CODE témoignent de ce que **le travail de la CODE est un excellent matériel de réflexion et d'action pour leur propre association.** Il est utilisé par des tiers (membres ou non) dans le cadre de l'élaboration de fiches pédagogiques, d'articles...

En résumé, les relais sont nombreux : expert·e·s, parlementaires, formation des enseignant·e·s, associations à un niveau international,

etc. Les membres témoignent de ce que les analyses de la CODE constituent de bonnes synthèses de problématiques particulières liées aux droits de l'enfant et y renvoient régulièrement les personnes (particuliers, étudiant·e-s, etc...) qui les consultent sur le sujet. Le Rapport alternatif sur les droits de l'enfant enrichit également leurs réflexions.

Relais presse

Outre ses publications qui sont des outils de plaidoyer (y compris à moyen et long termes), la CODE participe régulièrement à la **signature collective de prises de position, sous forme par exemple de cartes blanches** (à son initiative propre ou à celle de membres ou partenaires).

La presse, qui est clairement un **moyen indispensable pour faire circuler le travail de l'association**, et notamment toucher le grand public, relaie de temps en temps les travaux de la CODE.

Voici le **compte-rendu des relais dans la presse** (toutes formes confondues), pour l'année 2018 :

Mars 2018

Le 1^{er} mars, envoi d'un **communiqué de presse commun** (CODE, KIRECO, DGDE, KRC, UNICEF) suite à la transmission des différents Rapports alternatifs au Comité des droits de l'enfant : « Des Rapports alternatifs critiques à l'égard de l'application des droits de l'enfant en Belgique ». Ce communiqué de presse a été repris par l'Agence Belga, Sudinfo, la DH, De Morgen, 7 sur 7, le JDJ n° 373 et le site enseignement.be.

Mai 2018

Le 20 mai, **publication d'une carte blanche** dans le journal Le Soir : « L'enfermement d'enfants en centre fermé est intolérable ! » (uniquement en ligne sur www.lesoir.be).

Juin 2018

Le 7 juin, envoi d'un **communiqué de presse** « La société civile entendue par le Comité des droits de l'enfant des Nations Unies ! » suite à la Pré-session devant le Comité des droits de l'enfant.

Publication d'un article dans le Journal du Droit des Jeunes (JDJ) n° 376 du mois de juin : « Dans les coulisses du rapport alternatif belge au Comité des droits de l'enfant » suite à une interview de la CODE le 27 juin.

Juillet 2018

Le 3 juillet, **publication d'un article** dans Alter Echos n° 465 : « La Belgique passe son examen de droits de l'enfant » suite à une interview de la CODE le 22 mai 2018 concernant le processus de rapportage.

Août 2018

Le 14 août, **publication d'une opinion de la CODE** dans La Libre Belgique : « Majorité sexuelle : l'intérêt de l'enfant d'abord ».

RGPD

En 2018, la CODE a effectué le travail nécessaire pour se mettre en conformité avec la nouvelle législation concernant la consultation et le traitement des données personnelles dit RGPD (dossier de conformité, addendum au contrat de travail, liste de contacts...).

VI. DE PRÉCIEUX FINANCEMENTS

Le travail de la CODE est **rendu possible par les subsides reçus des pouvoirs publics**, qui reconnaissent son travail et sa légitimité comme actrice de troisième ligne en matière de droits de l'enfant (recherche, sensibilisation, plaidoyer). Ces financements n'empêchent aucunement la CODE de travailler en toute indépendance. À ce stade, la CODE ne bénéficie pas de dons ou d'autres rentrées financières (hormis les cotisations des membres, maximum 125 euros/an par membre).

En 2018, **la CODE a bénéficié de quatre subsides**. Ils permettent de financer les dépenses générales de l'association et de couvrir les divers frais de fonctionnement et surtout, de personnel (en particulier, l'engagement de trois travailleurs-ses pour l'équivalent de 2,2 ETP, ce qui confirme le caractère modeste de la situation financière de la CODE).

Le subside le plus important est celui de l'Éducation permanente (contrat-programme sur cinq ans), une compétence qui relève de la Direction générale de la Culture de la Fédération Wallonie-Bruxelles. S'y ajoutent trois subsides annuels (renégociés chaque année), qui émanent respectivement du **Ministre de la Justice** (niveau fédéral) et, au niveau de la Fédération Wallonie-Bruxelles, du **Ministre-Président** (en sa qualité de coordinateur des droits de l'enfant) et de la **Ministre de l'Enfance**.

Une bonne stabilité financière de la CODE est à noter (même si le caractère annuel de certains subsides met régulièrement l'association dans l'incertitude).

Gouvernement fédéral

Justice

La CODE est subsidiée par la Justice depuis 2000. Il s'agit du **subside le plus ancien de l'association**, bien qu'il s'agisse d'un subside annuel dont la demande doit être réintroduite chaque année. En 2018, la somme de 22.000 euros a été octroyée à la CODE, comme à son homologue néerlandophone, la Kinderrechtencoalitie Vlaanderen. Ce montant est alloué à divers frais de fonctionnement. Notons que ce subside diminue d'année en année et, à terme, son existence est compromise à la suite du passage de certaines compétences dites usurpées du Fédéral aux Communautés.

Fédération Wallonie-Bruxelles

Éducation permanente

Le subside de l'Éducation permanente (alloué depuis 2005) a donné une certaine assise à la situation pécuniaire de la CODE : il **offre la possibilité d'envisager les activités sur du long terme**, à la fois financièrement et au niveau des projets. Il structure le travail autour de la réalisation d'analyses et d'études, dans une perspective critique (reconnaissance dans l'axe 3.2, article 23, paragraphe 1 de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 30 avril 2014). Pour l'année 2018, ce subside s'est élevé à 104.948,40 €.

Ministre-Présidence

En 2018, la CODE a reçu pour la troisième fois un subside de 10.000 euros du Ministre-Président de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Ce subside a été affecté à la **valorisation de notre étude annuelle** et à sa diffusion.

Enfance

Depuis septembre 2002, la CODE bénéficie d'un subside annuel de 20.000 euros à l'initiative du Ministre de l'Enfance de la Fédération Wallonie-Bruxelles. En 2018, ce montant a notamment couvert les **frais liés à la réalisation de l'affiche de la CODE « Comment vont les droits de l'enfant ? En Belgique et en particulier en Fédération Wallonie-Bruxelles »**.



VII. LA CODE AU QUOTIDIEN

Une asbl au CA engagé

Association de fait au départ (1994), la CODE s'est **constituée en asbl en décembre 2000**.

L'équipe de la CODE est **accompagnée et soutenue par un CA très disponible et fortement engagé** en matière droits de l'enfant, à la fois au travers de leurs associations respectives et pour la CODE.

Au terme de l'Assemblée générale du 20 juin 2017, le Conseil d'administration de la CODE était composé de :



Geneviève Huon
Présidente
Représentante d'Amnesty International Belgique
francophone



Manuel Lambert
Vice-Président
Représentant de la Ligue des droits humains



Séverine Acerbis
Trésorière
Représentante de Badje



Jonathan Moskovic
Secrétaire
Représentant de Plan International Belgique

En 2018, le CA de la CODE s'est réuni une dizaine de fois.

Une équipe pluridisciplinaire... qui bouge

L'association est constituée d'une **équipe de trois permanentes**. Sur l'année 2018, leurs temps de travail cumulés correspondaient à un peu plus de deux temps pleins. Toutes contribuent aux diverses activités de l'association, chacune selon ses fonctions, expertises et formations (la pluridisciplinarité est privilégiée). La CODE a connu **d'importants changements de personnel** en 2017, donnant lieu à un véritable « tournant » pour l'association qui s'est poursuivi durant l'année 2018.

Dans la première partie de l'année 2018, l'équipe était constituée de deux permanentes uniquement, à savoir Marie de le Court et Valérie Provost, en raison des changements de personnel ayant eu lieu fin 2017. En avril 2018, Emmanuelle Vacher a rejoint l'équipe de permanentes.

Valérie Provost, psychologue, a été engagée en 2005. D'abord à 80%, elle a demandé de réduire son temps de travail à 50% en 2015 pour raisons personnelles. En raison du manque de forces vives au début de l'année 2018 et des urgences liées au processus de rapportage, elle a augmenté son temps de travail à 70% de janvier à août 2018. Depuis février 2019, elle travaille à 60% pour mieux répondre aux besoins de l'association.

Marie de le Court, juriste, a rejoint l'équipe de la CODE en octobre 2017 et y travaille à 80%. Notons qu'elle quittera la CODE fin septembre 2019.

Emmanuelle Vacher, juriste, engagée à 80% jusque fin juin et ensuite à 90%, a travaillé à la CODE d'avril 2018 à février 2019.

Julianne Laffineur, politologue, a ensuite rejoint la CODE fin avril 2019. Elle avait déjà travaillé à la CODE en 2016, dans le cadre d'un contrat de courte durée en vue de réaliser l'étude annuelle de la CODE.

Marie de le Court et Valérie Provost ont assuré ensemble la coordination de l'association durant l'année 2018. Une co-coordination a été formalisée à partir de juin 2018.

Composition de l'équipe au 1^{er} juin 2019 :



Marie de le Court,
juriste



Julianne Laffineur,
politologue



Valérie Provost,
psychologue

En 2018, deux membres de l'équipe ont bénéficié de formations : Valérie Provost a bénéficié d'une formation-intervision autour des écrits pour l'éducation permanente, et Marie de le Court a suivi le Certificat interuniversitaire en droits de l'enfant à l'UCL. Par ailleurs, fin de l'année, un plan de formation a commencé à être réfléchi.

Enfin, notons que la CODE a à cœur **d'accueillir et de former chaque année des stagiaires aux droits de l'enfant**, en fin d'études supérieures. Il leur est notamment proposé de participer aux

publications (une analyse) et activités de la CODE. En 2018, **Sheryn Bestandji** a réalisé un stage de 300h dans le cadre de son Master en psychologie sociale à l'ULB (février à mai 2018). **Amandine Andrin** a réalisé un stage de 90h dans le cadre de son Master en droit à l'ULB (septembre 2018). **Marie-Charlotte Pinchart** a, quant à elle, effectué un stage à la CODE de 300h dans le cadre de son Master en criminologie à l'UCL.

Au cœur de Bruxelles

Le siège social de la CODE est situé au 5^{ème} étage de la rue du Marché aux poulets 30, dans le centre de Bruxelles, au cœur du piétonnier.

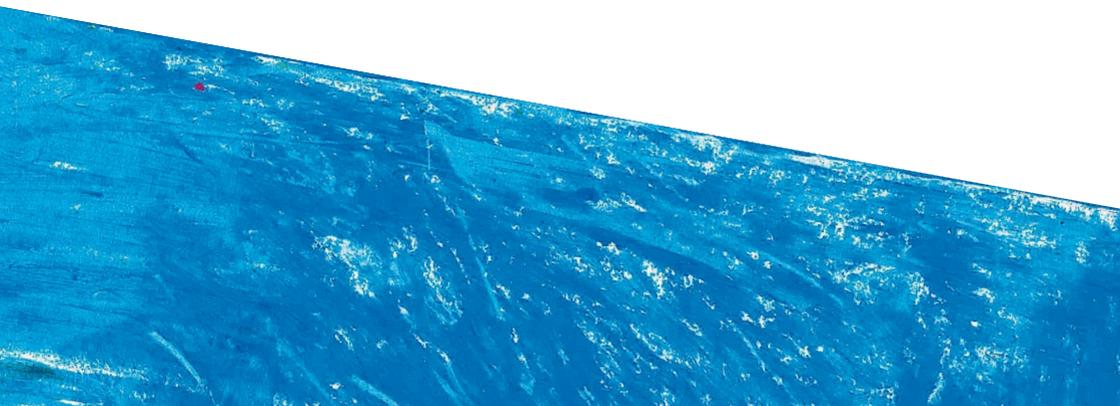
L'immeuble est occupé par d'autres associations du secteur des droits de l'enfant, ce qui favorise les collaborations et renforce les partenariats d'année en année. **Cette proximité nourrit en particulier la veille de la CODE sur le respect des droits de l'enfant** en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Ces associations voisines sont : le Service Droits des Jeunes de Bruxelles, la Plate-forme Mineurs en exil, DEI Belgique, Jeunesse & Droit, le Journal du Droit des Jeunes (JDJ), ainsi qu'ECPAT (qui est sous-locataire de la CODE depuis 2013, mais qui a remis son renom le 28 mai 2019).

Des moments de rencontre informels et conviviaux permettent de mieux se connaître, de renforcer les liens, et sont des portes ouvertes vers des collaborations.

Des collaborations riches

Dans le cadre de l'étude et de l'affiche réalisées en 2018, la CODE a collaboré avec **Véronique Geubelle, graphiste**. Celle-ci a poursuivi le travail de **Françoise Walthéry**, avec qui la CODE collaborait depuis plusieurs années, à la suite d'une suspension des activités de cette dernière. La CODE a veillé à rester fidèle à sa charte graphique malgré ce changement. Pour l'affiche, la CODE a à nouveau collaboré avec **l'illustratrice Lucie Castel** (qui avait réalisé la couverture du Rapport alternatif des ONG). Pour les illustrations de l'étude, la CODE a collaboré avec **le Théâtre de Millevie** qui accompagne des enfants dans leurs créations artistiques (contexte d'expression libre et participative) dans le cadre d'un appel à projets « La Culture a de la Classe » de la Cocof. Ce sont les travaux graphiques de ces enfants, venant de trois écoles primaires bruxelloises, qui illustrent l'étude.



VIII. LES ÉLÉMENTS CLEFS DE 2018

En résumé, la mission qui a concentré de nombreuses activités de l'association en 2018 fût le **plaidoyer pour un meilleur respect des droits de l'enfant à l'attention des différent-e-s « acteurs-trices »**, à savoir les Nations Unies (au travers du processus de rapportage quinquennal), les responsables politiques au niveau communal (avant et après les élections communales d'octobre 2018) et les citoyen-ne-s (augmentation de la vulgarisation des écrits et recommandations spécifiques, publication d'une affiche).

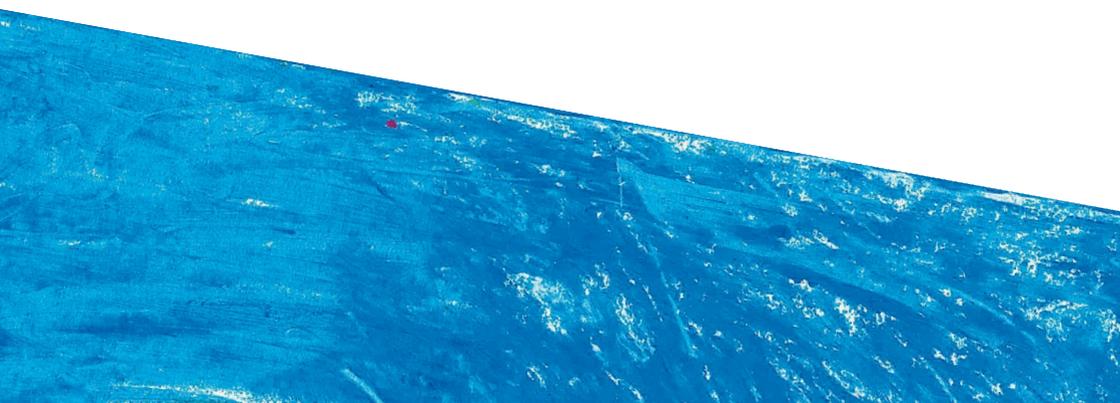
En termes d'actualités droits de l'enfant en Belgique, **la question de la migration** a en particulier fait l'objet de nombreuses interpellations sous différentes formes (analyses, communiqués de presse, recours, vidéo, diffusion tout azimut), au vu de l'urgence de la situation, à savoir le « retour » d'une pratique intolérable : l'enfermement de familles migrantes avec enfants (ce qui n'existait plus en Belgique depuis 10 ans).

En interne, suite aux changements de personnel en 2017, **une co-coordination a été formalisée au milieu de 2018**. Tout au long de l'année 2018, ce duo, grandement soutenu par le CA, a eu à cœur de rendre les activités de la CODE encore plus professionnelles et dynamiques, de différentes manières. En outre, la co-coordination s'est montrée attentive à ce que la gouvernance de la CODE soit le plus possible en adéquation avec les missions et la taille de l'équipe. La réflexion s'est poursuivie à ce niveau.

De façon générale, l'équipe (co-coordination et nouvelle collaboratrice engagée en avril), le CA et les membres de la CODE ont veillé à dynamiser les actions de différentes manières dans le sens

d'encore plus d'engagement (recours, plaidoyer au niveau des responsables politiques locaux), de créativité (affiche sur l'état de la situation des droits de l'enfant et le processus de rapportage ; vidéo pour dire non à l'enfermement des enfants ; graphisme des analyses, du rapport d'activités et de l'étude 2018 ; nouveau format et régularité de la lettre d'information) et d'ouverture (nouveau format au niveau des jurys, du cursus des stagiaires accueillies, et adhésion d'un membre supplémentaire).

Ces différents éléments clefs nous incitent à penser que l'année 2018 a constitué un tournant important pour l'association.



IX. EN AVANT 2019 !

En guise de conclusion, voici les perspectives de la CODE pour l'année 2019 :

Concernant les missions :

- **Élaboration d'un plan d'action sur l'année, autour du processus de rapportage.** Dans ce cadre : poursuite de la diffusion du Rapport alternatif des ONG, des Observations finales du Comité des droits de l'enfant (et vulgarisation de ces dernières) et de l'affiche sur le processus de rapportage et l'état de la situation des droits de l'enfant en Fédération Wallonie-Bruxelles (ce qui nécessitera de nouvelles impressions papier).
- **Élaboration d'un outil philosophique d'information, de réflexion, de discussion et de débat sur les droits de l'enfant et le processus de rapportage.** Ce document, complémentaire à l'affiche de la CODE sera en particulier destiné aux adultes souhaitant sensibiliser et former aux droits de l'enfant (étude 2019, diffusée dans sa « version graphique » à partir de septembre). Une large diffusion sera assurée.
- Collaboration avec la Commission nationale pour les droits de l'enfant (CNDE) dans **l'élaboration d'une version des Observations finales adaptées aux enfants.**
- Poursuite des objectifs définis par **l'Éducation permanente** de la Fédération Wallonie-Bruxelles (une étude et quinze analyses), incluant une attention spécifique aux dernières Observations finales du Comité des droits de l'enfant à l'attention de la Belgique. Intérêt pour des questions peu ou jamais abordées par la CODE (euthanasie, enfants intersexe, climat). Parallèlement : suivi des études et analyses des

années antérieures.

- **À l'occasion des 30 ans de la Convention relative aux droits de l'enfant (20 novembre 2019)** : réalisation d'une vidéo sur les droits de l'enfant (et leur « utilisation »), diffusion d'un document reprenant les différentes activités organisées par les membres à l'occasion de cet anniversaire et participation à plusieurs de ces événements.
- **Information, sensibilisation et éducation aux principes et droits repris dans la Convention**, de différentes manières, à l'attention de différents publics (responsables politiques, professionnel·le·s, citoyen·ne·s) : actualités et agenda sur Internet et les réseaux sociaux, formations/ colloques/journées d'étude, participation à des jurys.
- Participation à la réflexion autour de l'identité du **Festival Zéro>18**. Accompagnement de la préparation et participation à l'édition 2018 du Festival Zéro>18.
- Renforcement des contacts politiques de différentes manières, à des fins de sensibilisation et de plaidoyer.
- Soutien de **campagnes des membres et partenaires** en lien avec les droits de l'enfant, notamment « On n'enferme pas un enfant. Point ».
- **Écriture et diffusion des cartes blanches** pour attirer l'attention sur des dénis de droits de l'enfant, selon les actualités.
- Participation comme requérante à des **recours en justice**.

Concernant les membres :

- Accueillir **ATD Quart-Monde Jeunesse Wallonie-Bruxelles**.
- Continuer d'être à l'écoute des **futures demandes d'adhésion**.

Concernant le réseau de l'association :

- Travail en **étroit partenariat** avec les membres et toutes les associations ou institutions concernées par les droits de l'enfant en Belgique.
- **Participation active** aux travaux des groupes de travail alimentés par la CODE et qui par ailleurs nourrissent les réflexions, productions et prises de position de l'association.
- Augmentation de l'implication de la CODE sur **le terrain** (contact avec des associations, manifestations, recours en justice...).

Concernant la communication :

- Travail du **graphisme des analyses**.
- Diffusion régulière d'une **lettre d'information** incluant des actualités de la CODE et d'un de ses membres (« le membre du mois »).
- Réflexion autour des points forts et des points à travailler du **site Internet**.
- Amélioration des **listes de contacts**, dans le respect du RGPD.

Concernant les soutiens :

- **Consolidation et recherche de subsides** indispensables au fonctionnement de l'association (d'autant plus que l'année 2019 est celle d'élections fédérales et régionales en mai, ce qui pourrait avoir un impact sur les soutiens financiers annuels).

Concernant la sous-location :

- Recherche d'un nouveau sous-locataire, en remplacement d'ECPAT.

Concernant les ressources humaines :

- Renforcement de l'équipe et de l'expertise de toutes de différentes manières.
- **Engagement** de Julianne Laffineur fin avril 2019.
- **Engagement** d'un·e nouveau ou nouvelle permanent·e (fin 2019) suite au départ de Marie de le Court en septembre.
- Établissement d'un **plan de formation pour le personnel**.
- Réflexion quant à la mise en place d'une **gouvernance partagée** au sein de l'équipe.

L'équipe, le CA et les membres de la CODE vous remercient chaleureusement pour l'attention portée au présent Rapport d'activités de la CODE, et plus encore au respect des droits de l'enfant à tous les niveaux. Toutes et tous, nous restons à votre disposition pour toute information utile.

Finalisé le 17 juin 2019

Pour la CODE,

Marie DE LE COURT
Julianne LAFFINEUR
Valérie PROVOST



Rue du Marché aux Poulets, 30

B-1000 Bruxelles

T.-F. +32 (0)2 223 75 00

info@lacode.be | www.lacode.be